



# COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier  
tél. 022 366 86 30  
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

## Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 9 mai 2025

### **PREAVIS N° 62/2025**

concernant le rapport de gestion  
de la Municipalité année 2024

Responsable

la Municipalité

Commission chargée de l'étude  
de ce préavis

Commission de gestion

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013 et de l'article 110 du règlement du Conseil communal du 10.11.2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2024.

### **AVANT-PROPOS**

La Loi sur les communes (art. 93b) prévoit que le rapport de la Municipalité décrit la situation qui prévaut dans la commune au 31 décembre de l'année écoulée.

Certains commentaires sont similaires, voire identiques à ceux de l'année dernière.

Il est possible que ce rapport se trouve décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

## TABLE DES MATIERES

<b>1. ADMINISTRATION</b> .....	<b>4</b>
1.1 RÉSUMÉ.....	4
1.2 ORGANISATION .....	5
1.3 PERSONNEL COMMUNAL .....	7
1.3.1 MUTATIONS, ENGAGEMENTS, DÉPARTS .....	7
1.3.2 PERSONNEL COMMUNAL DU GREFFE (42 HEURES PAR SEMAINE).....	7
1.3.3 SERVICE D'EXPLOITATION COMMUNAL – VOIRIE (42 HEURES PAR SEMAINE) .....	7
1.3.4 CENTRE DE TRI .....	7
1.3.5 SERVICE D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX .....	8
1.3.6 ENTRETIEN DU TEMPLE .....	8
1.3.7 AUTRES PERSONNES ENGAGÉES À L'HEURE .....	8
1.3.8 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2024 .....	8
1.3.9 ENTRETIEN AVEC LE PERSONNEL .....	8
1.3.10 SERVICE D'ARCHIVES .....	8
1.4 GESTION DES ASSURANCES .....	9
1.5 LPP – CAISSE DE RETRAITE .....	9
1.6 SALAIRES .....	9
1.7 SPORTS .....	9
1.8 TRANSPORTS PUBLICS .....	10
1.8.1 CARTES JOURNALIÈRES DE TRANSPORT .....	10
1.8.2 DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE NYON-ST-CERGUE-MOREZ .....	10
1.9 INFORMATIQUE.....	11
1.10 SITE INTERNET (WWW.GENOLIER.CH) ET COMMUNEAPP .....	11
1.11 MOTION / RÉFÉRENDUM / PÉTITION / INTERPELLATION.....	11
1.12 AFFAIRE(S) LITIGIEUSE(S).....	11
1.13 NATURALISATIONS – BOURGEOISIES.....	12
1.14 STATISTIQUE COMMUNALE.....	13
<b>2. FINANCES</b> .....	<b>14</b>
2.1 GÉNÉRALITÉS.....	14
2.2 BOURSE COMMUNALE .....	15
<b>3. DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX</b> .....	<b>16</b>
3.1 TERRAINS ET DOMAINES .....	16
3.2 FORÊTS COMMUNALES.....	18
3.2.1 EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR DE LA COLLINE .....	18
3.2.2 PÂTURAGES .....	19
3.2.3 PARC JURA VAUDOIS (PJV).....	20
3.2.4 BOIS DE CHÊNES .....	20
<i>Rapport de gestion 2024 – Fondation du Bois de Chênes</i> .....	20
3.5 BÂTIMENTS .....	21
3.5.1 BÂTIMENTS COMMUNAUX .....	22
3.5.2 ANCIENNE POSTE .....	23
3.5.3 AUBERGE.....	23
3.5.4 D'UNE FONTAINE À L'AUTRE.....	24
3.5.5 COLLÈGES .....	24
3.5.6 BOUCHERIE .....	25

3.5.7	EGLISE .....	25
3.5.8	LE GOSSAN – BÂTIMENT COMMUNAL SALLE ET FOYER .....	25
3.5.9	LE PAVILLON .....	26
3.5.10	« SOURCE VIVE » ROUTE DE LA GARE 10 .....	26
3.5.11	SDIS, CASERNE DES POMPIERS.....	26
3.5.12	LA CHÈVRERIE.....	26
<b>4.</b>	<b>TRAVAUX .....</b>	<b>27</b>
<b>4.1</b>	<b>CONSTRUCTIONS PRIVEES .....</b>	<b>27</b>
4.1.1	PERMIS DE CONSTRUIRE.....	27
<b>4.2</b>	<b>ENERGIE OU AUTRE.....</b>	<b>27</b>
4.2.1	CONCEPT ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES VAUDOISES .....	27
<b>4.3</b>	<b>ROUTES ET RESEAU ROUTIER.....</b>	<b>29</b>
4.3.1	VOIRIE .....	30
<b>4.4</b>	<b>CIMETIÈRE .....</b>	<b>30</b>
<b>4.5</b>	<b>TRAITEMENT DES DÉCHETS.....</b>	<b>31</b>
<b>4.6</b>	<b>EAUX CLAIRES (EC) / EAUX USEES (EU).....</b>	<b>32</b>
<b>4.7</b>	<b>COURS D’EAU .....</b>	<b>32</b>
<b>5.</b>	<b>INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES .....</b>	<b>33</b>
<b>5.1</b>	<b>AISGE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE GENOLIER ET ENVIRONS).....</b>	<b>33</b>
5.1.1	RESTAURANTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES .....	33
5.1.2	ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE.....	34
<b>5.2</b>	<b>PPLS (PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE) .....</b>	<b>34</b>
<b>5.3</b>	<b>RAT (RÉSEAU D’ACCUEIL DES TROBLERONES) – AIDE À LA PETITE ENFANCE .....</b>	<b>35</b>
<b>5.4</b>	<b>CULTES .....</b>	<b>35</b>
<b>6.</b>	<b>POLICE.....</b>	<b>36</b>
<b>6.1</b>	<b>POLICE CANTONALE – SIR .....</b>	<b>36</b>
6.1.1	CONTRÔLES DE VITESSES EFFECTUÉS PAR LA GENDARMERIE .....	36
<b>6.5</b>	<b>DÉFENSE INCENDIE .....</b>	<b>36</b>
6.5.1	SDIS NYON-DÔLE.....	36
6.5.2	DÉLÉGATION FEU SDIS NYON-DÔLE – SITE DE GENOLIER .....	36
<b>6.6</b>	<b>ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) – AIDE À LA POPULATION.....</b>	<b>37</b>
<b>7.</b>	<b>SÉCURITÉ SOCIALE.....</b>	<b>38</b>
<b>7.1</b>	<b>SÉCURITÉ SOCIALE – PRÉVOYANCE SOCIALE .....</b>	<b>38</b>
<b>8.</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS.....</b>	<b>39</b>
<b>8.1</b>	<b>EAUX .....</b>	<b>39</b>
<b>8.2</b>	<b>CHAUFFAGE A DISTANCE, GENOLIER CÂD SA.....</b>	<b>40</b>
<b>9.</b>	<b>DIVERS .....</b>	<b>42</b>
<b>9.1</b>	<b>RÉGION DE NYON .....</b>	<b>42</b>
<b>9.2</b>	<b>ASSOCIATIONS, ORGANES, ENTENTES DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE GENOLIER.....</b>	<b>43</b>
<b>9.3</b>	<b>SOCIÉTÉS LOCALES – ASSOCIATIONS.....</b>	<b>44</b>
<b>9.4.</b>	<b>RELATIONS AVEC LA POPULATION.....</b>	<b>45</b>
<b>10.</b>	<b>COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ D’ENGAGER DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES.....</b>	<b>47</b>

11.	AUTORISATION GENERALE ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION OU L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES ET DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR UN MONTANT DE CHF 100'000.— .....	48
12.	CONCLUSION .....	49
13.	ANNEXE.....	50



## 1. ADMINISTRATION

### 1.1 RÉSUMÉ

Plusieurs manifestations ont été organisées par la Municipalité, à savoir :

La sortie des aînés le 29 mai :

Visite du Centre Mondial du Cyclisme UCI à Aigle  
Visite de la distillerie Morand ou Visite libre du musée Barryland à Martigny

Fête nationale le 1<sup>er</sup> août :

Organisée sur le site de la Cantonale de Givrins (terrain du FVDJ)

Accueil des nouveaux habitants et nouveaux retraités le 12 septembre

Réunion avec les sociétés locales le 28 novembre

Noël des aînés le 4 décembre

Diffusion du film d'animation « Mission : Noël – Les aventures de la famille Noël » au Gossan le 15 décembre.

Outre la gestion courante des affaires communales, de nombreux préavis ont été présentés et acceptés par l'organe législatif.

La liste complète des préavis est détaillée en page 6.

Durant cette année, la Municipalité a tenu 46 séances ordinaires représentant 173,30 heures, durant lesquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans la limite des compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Communal.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire municipale et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité, 652 pages ont été rédigées. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible par chaque membre de l'exécutif, soit sur support papier soit par le logiciel e-Séances, accessible par des codes personnels.

La visite de la Préfecture, faite par Madame Chantal Turin, pour vérification de l'année 2024, a eu lieu en date du 15 janvier 2025.

## 1.2 ORGANISATION

### Organisation de la Municipalité

André DARMON ADA 079 179 99 18	Evelyne FALLET (anc. ROTH) FALLET à dater de novembre 2024 EFA 079 590 41 02	Pascal COLOMBO PCO 079 696 96 71	Jean ZUCHELLO JZU 079 625 35 26	Gérald GIRARDET GGI 079 206 49 35
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante
Jean ZUCHELLO JZU	Gérald GIRARDET GGI	André DARMON ADA	Pascal COLOMBO PCO	Evelyne FALLET EFA
<p><b>Administration Générale - Police</b> Personnel - Juridique Intérêts généraux</p> <p><b>Forêts - La Colline</b> Membre du CODIR Parc Jura Vaudois Fond. B. de Chênes</p> <p><b>PC</b> ORPC - PC commune</p> <p><b>Cours d'eau</b></p> <p><b>Routes et Terrains hors commune</b> Voirie - Pâturages Chalets d'alpage</p> <p><b>APEC</b> Membre CI</p> <p><b>AISGE</b> Membre CI</p> <p><b>Energie et environnement</b></p>	<p><b>AISGE</b> Transports scolaires Présidente CODIR</p> <p><b>Clinique dentaire</b> Membre CI</p> <p><b>RAT</b> Membre CI</p> <p><b>Affaires sociales</b> AVASAD – ORP - ARAS Hôpital GHOL</p> <p><b>Communication Genolier-Info</b></p> <p><b>Forêts - La Colline</b> Membre CI</p> <p><b>Activités sociales locales – Paroisse</b></p> <p><b>Genolier CàD SA</b> Membre CA</p>	<p><b>Domaines</b> PACom - Parcs et terrains de sport, Cimetière Terrains agricoles</p> <p><b>Eaux-égouts</b> Réseau EU / EC APEC : Membre CI</p> <p><b>Gestion déchets et Centre de tri</b> SADEC : AG</p> <p><b>Région de Nyon</b> Membre CI</p> <p><b>Délégation Feu SDIS Nyon-Dôle</b> Membre CI</p> <p><b>NStCM</b> Membre CA</p> <p><b>ACP</b> Président CI</p>	<p><b>Bourse - Finances</b> Budgets et Comptes annuels - Emprunts et financements</p> <p><b>Eau sous pression</b> Réseau d'eau Lien avec Fontainier Réservoirs communaux SAPAN : AG SANE : AG SIDEMO : CODIR</p> <p><b>Délégation Feu</b></p> <p><b>Genolier CàD SA</b> Vice-président CA Gestion administr.</p> <p><b>Forêts - La Colline</b> Membre CODIR</p>	<p><b>Bâtiments communaux</b> Entretien / Projets Contact avec Régie</p> <p><b>Constructions privées</b> Règlement des constructions - STI</p> <p><b>La Chèvrerie</b></p> <p><b>AISGE</b> Membre CODIR</p> <p><b>Forêts - La Colline</b> Président CI</p> <p><b>ACP</b> Membre CI</p>

#### Abréviations courantes : liste non exhaustive

ACP : association du hangar à plaquettes de Trélex  
 ARAS : agence régionale d'assurances sociales  
 CA : conseil d'administration  
 CODIR : comité de direction  
 EU/EC : eaux usées/ eaux claires  
 PAC Bois de Chênes : plan d'aménagement cantonal  
 PACom : plan d'affectation communal  
 PDCom : plan directeur communal  
 PPA : plan partiel d'affectation  
 SANE : syndicat d'arrosage de Nyon et environs  
 STI : service technique intercommunal

APEC : STEP régionale à Gland  
 BH : borne hydrante  
 CI : conseil intercommunal  
 ESP : eau sous pression  
 LAT : loi sur l'aménagement du territoire  
 PC : protection civile  
 PDDE : plan directeur de distribution de l'eau  
 PGEE : plan général d'évacuation des eaux  
 RAT : réseau d'accueil des Toblerones  
 STEP : station d'épuration

Préavis déposés au Conseil communal en 2024

N° du Préavis	Description	Accepté le
38/2023	Demande de crédit de CHF 317'000.- pour le toit en tuiles photovoltaïques de notre bâtiment « Source Vive » à la route de la Gare 10	Renvoi du préavis
49/2024	Demande de crédit de CHF 1'705'000.-TTC destiné à financer les travaux de réfection de la route du Muids RC 24-IL-S en traversée de localité et aménagement d'un trottoir entre la Clinique de Genolier et le village	le 07.03.2024
50/2024	Rapport de Gestion 2023	le 13.06.2024
51/2024	Comptes 2023	le 13.06.2024
52/2024	Demande de crédit de CHF 141'611.- TTC, pour financer l'étude d'extension de forages à nos captages du Bas des Côtes	le 13.06.2024
53/2024	Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires	le 13.06.2024
54/2024	Demande de crédit pour le financement de la préparation et de la mise en place d'un concours lié au développement du quartier de la Brégentenaz pour un montant de CHF 330'000.- TTC	le 19.09.2024
55/2024	Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)	le 19.09.2024
56/2024	Augmentation du plafond des emprunts d'investissements de l'APEC de CHF 11'000'000.- à CHF 100'000'000.-	le 19.09.2024
57/2024	Participation de la commune de Genolier (CHF 71'000.--) au coût de l'étude préliminaire de l'aménagement de la RC24 avec la création d'un aménagement cyclable entre Genolier et Nyon	le 19.09.2024
58/2024	Taux d'imposition 2025	le 19.09.2024
59/2024	Budget 2025	le 12.12.2024
60/2024	Demande de crédit de CHF 771'000.-TTC destiné à financer le remplacement de la conduite d'eau sous pression et de défense incendie située sous la Route de la Colonie	le 12.12.2024

## 1.3 PERSONNEL COMMUNAL

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur du personnel motivé et compétent tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les remercier chaleureusement.

### 1.3.1 MUTATIONS, ENGAGEMENTS, DÉPARTS

Voirie :	M. Leandro Santos Martins, apprenti jusqu'au 31 juillet 2024, employé du 2 août 2024 au 31 décembre 2024
Administration :	Mme Florence Roiné, aide au Greffe à 30 % et 20 % aide à la bourse payée à l'heure jusqu'au 29 février 2024 puis en contrat fixe à partir du premier mars 2024
Bourse :	Mme Salima Osmani (à 60%) a donné sa démission pour le 30 novembre 2024 remplacée par M. Nicolas Klun à 90 % à dater du 1 <sup>er</sup> décembre 2024.

### 1.3.2 PERSONNEL COMMUNAL DU GREFFE (42 HEURES PAR SEMAINE)

Les personnes suivantes sont employées dans ce service :

Mme Danielle Jayet	0.80 EPT	secrétaire municipale
Mme Virginie Boscardin	0.55 EPT	adjoite au greffe
Mme Chantal Borloz	0.50 EPT	préposée au contrôle des habitants
Mme Salima Osmani	0.60 EPT	boursière jusqu'au 30 novembre 2024
M. Nicolas Klun	0.90 EPT	boursier à dater du 01.12.2024
Mme Florence Roiné	0.50 EPT	aide greffe et bourse

### 1.3.3 SERVICE D'EXPLOITATION COMMUNAL – VOIRIE (42 HEURES PAR SEMAINE)

Les personnes suivantes sont employées dans ce service :

M. Cédric Blumenstein	1.00 EPT	chef d'exploitation
M. Bruno de Matos	1.00 EPT	employé
M. Mathieu Tavel	1.00 EPT	employé
M. Leandro Santos Martin	1.00 EPT	apprenti agent d'exploitation – 3 <sup>ème</sup> année employé du 02.08.2024 au 31.12.2024
M. Victor Rask		apprenti agent d'exploitation – 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année.

### 1.3.4 CENTRE DE TRI

Les personnes suivantes sont employées dans ce service :

M. Claude Bariatti	responsable
M. Didier Brügger	employé
M. Ardjoume Il Bindin	employé remplaçant

### 1.3.5 SERVICE D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Emile Alvarez, payé à l'heure, a assumé seul l'entretien des bâtiments ci-dessous :

- Le Gossan : salle communale, vestiaires
- Les communs de l'immeuble Cézille 2 et la salle du 700<sup>ème</sup>
- Les communs de la Maison Gothique Place du Village 3
- L'Administration communale
- Les communs de l'Immeuble de l'Auberge (sans restaurant)
- Le Pavillon

Madame Anne-Lise Bariatti, payée à l'heure, s'occupe, avec Emile Alvarez, de la cantine scolaire (nettoyages à la fin des services).

### 1.3.6 ENTRETIEN DU TEMPLE

L'entretien du temple a été confié à Madame Anne-Lise Bariatti (payée à l'heure).

### 1.3.7 AUTRES PERSONNES ENGAGÉES À L'HEURE

6 stagiaires, pour un job d'été, ont été engagés pour différentes activités à la voirie, représentant 421 heures de travail.

### 1.3.8 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31.12.2024

5 municipaux	env.	2.00 ETP	
3 employées au greffe		1.65 ETP	
1 employée au contrôle des habitants		0.50 ETP	
1 boursière et 1 aide-boursière		0.80 ETP	jusqu'au 30.11 puis 1.10 à partir du 01.12
3 employés d'exploitation		3.00 ETP	
2 apprentis exploitation			(volontairement pas chiffré)
5 employés payés à l'heure		<u>1.35 ETP</u>	
Total		9.30 ETP	jusqu'au 30.11 puis 9.60 ETP à partir du 01.12

Les coûts salariaux bruts au 31.12.2024 de nos collaborateurs s'élèvent à CHF 785'840.20 (CHF 764'944.45 en 2023). Pour la Municipalité, ils s'élèvent à CHF 221'398.10 contre CHF 236'000.- en 2023.

### 1.3.9 ENTRETIEN AVEC LE PERSONNEL

Les entretiens-évaluations de fin d'année ont eu lieu avec le Syndic et un Municipal, selon les dicastères.

### 1.3.10 SERVICE D'ARCHIVES

Depuis 2015, la gestion des archives est confiée à la société Pro-Archives, à satisfaction.

## 1.4 GESTION DES ASSURANCES

La gestion de nos différentes assurances est prise en charge par ProConseils Solutions SA à Morges.

## 1.5 LPP – CAISSE DE RETRAITE

La caisse de retraite de notre personnel est placée auprès du Groupe Mutuel. Le taux de couverture au 31.12.2024 est de 114.0 % alors qu'il était de 109.0 % au 31.12.2023. La rémunération sur les avoirs de vieillesse est de 1.5 % en 2023 et sera de 2.0 % en 2024. En comparaison la couverture de la CIP est à 73.5 % avec un objectif de 75 % pour 2030.

## 1.6 SALAIRES

L'augmentation du coût de la vie en 2024 est de 0.6 % (2023 + 1.7 %). La Municipalité a accordé des augmentations de salaire légèrement supérieures au coût de la vie aux employé(e)s.

## 1.7 SPORTS

### Terrain de football

Les 2 terrains de foot font l'objet d'un programme d'entretien tout au long de l'année. Le nouveau robot de tonte a généré quelques soucis au niveau de sa programmation et quelques difficultés lors de fortes pluies provoquant son enlèvement à certains endroits mal drainés. Des travaux afin de corriger ces problèmes, notamment devant les bancs de touches, sont prévus pour début 2025 et la rénovation du système d'arrosage du terrain d'entraînement est aussi prévue pour 2025.

### Street Workout Station

Toujours appréciées par les amateurs de cette activité, nos installations sont essentiellement utilisées à la belle saison.

### Aire de jeux pour enfants

La balançoire qui donnait des signes de fatigue a été rénovée en 2024 avec des montants en bois suisses fournis par le groupement forestier de « La Colline »

### Pétanque

La construction de l'annexe à la buvette dans laquelle sont rangés tables bancs et autre petit matériel a libéré beaucoup de place à l'intérieur même de la buvette.

La pose des chabouris endommagés a été faite en collaboration entre Monsieur André Pignard – membre du BG pétanque et la voirie.

Le BG pétanque a demandé à la Commune si cette dernière pouvait envisager de refaire la peinture extérieure de la buvette qui appartient à la Commune. Cette dernière a refusé, car trop coûteux. Par contre, elle a informé que si le BG pétanque faisait par lui-même ces travaux (ponçage et peinture), la commune prendrait à sa charge la fourniture du matériel. Sur ce, et à la vue de l'état du bois de la buvette (qui n'a jamais été entretenu depuis sa construction) et le contraste avec la nouvelle annexe, le BG pétanque a décidé, avec une grande partie de ces membres, d'effectuer ce travail. Le ponçage a été fait, avec la participation d'une grande partie

de ces membres, durant le week-end des 20 et 21 avril ; la peinture a quant à elle été faite par des professionnels, à savoir des employés de l'un des membres du BG pétanque, l'entreprise Enore Peinture à La Rippe.

### **Stand de tir**

Les dates prévues pour les tirs militaires obligatoires ont été respectées. Des améliorations concernant la butte des cibles et les alentours ont été entreprises par nos employés communaux en collaboration avec les bûcherons de la Colline à satisfaction.

## **1.8 TRANSPORTS PUBLICS**

### **1.8.1 CARTES JOURNALIÈRES DE TRANSPORT**

Le processus d'achat des cartes journalières des CFF a été modifié dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Dès cette date, la Commune n'a plus besoin d'investir CHF 28'000.— pour le stock d'abonnements à distribuer, ni de prendre le risque lié à la non-vente. Son rôle consiste à commander les billets, via le site CFF réservé aux communes, au fur et à mesure des demandes des habitants de Genolier (décision municipale) et à encaisser le prix de vente.

A relever que depuis la mise en place de ce nouveau processus, les CFF déterminent le cota journalier fédéral. Par ailleurs, le prix fixe précédemment appliqué de CHF 45.—, est supprimé ; le prix du billet dépend maintenant de la date d'achat du billet : plus la date du voyage est proche de la commande, plus le billet est cher.

Le montant total encaissé en 2024 s'élève à CHF 13'698.— et une rétrocession de 5 % pour la commune sera créditée en 2025.

### **1.8.2 DÉVELOPPEMENT DE LA LIGNE NYON-ST-CERGUE-MOREZ**

1) La fréquentation de la ligne du Nyon-St-Cergue-Morez s'est élevée à 1'692'502 parcours (y compris la gratuité des parcours Paléo). Ce résultat représente une augmentation de 271'000 parcours (+19%) par rapport à 2023

2) Un groupe de travail ayant la responsabilité de mettre en place la fusion des Transports Publics Nyonnais (TPN) et la Compagnie des Chemins de Fer Nyon-St-Cergue-Morez (NStCM) a été créé en 2024. La fusion effective devrait être réalisée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il faut relever que dans le cadre de la société fusionnée, le Conseil d'Administration de cette nouvelle entité sera entièrement restructuré. A ce titre, les Communes desservies par le train du Nyon-St-Cergue-Morez disposaient chacune d'une représentation au CA, soit 7 voix en tout (Nyon, Trélex, Givrins, Genolier, Bassins, Arzier et St-Cergue). Après la fusion, seul un représentant pour ces Communes sera intégré au CA. Pascal Colombo, Municipal et administrateur de la société du NStCM considère qu'il s'agit d'une perte pour notre Commune (une voix résiduelle pour l'ensemble des Communes précitées. Cette modification ayant été souhaitée par l'OFT (Office Fédérale des Transports) et le Canton (tous deux représentent plus de la moitié du capital-actions et sont les principaux bailleurs de fonds de la société) et la Commune de Genolier ayant été la seule Commune à défendre le statu quo, cette modification au prétexte de professionnalisation selon l'OFT ne sera pas contestée.

3) L'année 2024 a également été marquée par une importante inondation dans le nouveau dépôt de Trélex, quinze jours avant sa mise en service. Il faut déplorer des carences

importantes de construction (par ailleurs, le lieu choisi n'était pas pertinent), le dépôt n'ayant pas été conçu pour faire face aux exceptionnelles chutes de pluie du mois de juin 2024 (par exemple, la centralisation du matériel informatique en sous-sol). Des procédures sont en cours contre plusieurs entreprises et concepteurs du dépôt. A ce jour, l'essentiel des activités de maintenance ont pu rejoindre cette nouvelle structure.

- 4) Les travaux de rénovation des voies (plus de 40 ans d'existence) et de la gare de Genolier, soit l'adaptation à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) ont débutés en 2024 et se termineront à fin 2025. Ces modifications généreront une augmentation des places de parc qui passeront de 12 places à 24 places et seront réservées aux utilisateurs du train.

## 1.9 INFORMATIQUE

Notre parc informatique est géré par la Société Ofisa, il est mis à jour et évolue constamment. Il donne entière satisfaction. Toutes les garanties sont données afin de sauvegarder la confidentialité de tous nos documents. Notre « Cloud » sur Microsoft Azure, est hébergé en Suisse et nous garantit la protection nécessaire. Notre site internet « [genolier.ch](http://genolier.ch) » est également sur un serveur en Suisse.

La municipalité a obtenu le label « CyberSafe » en octobre 2024.

## 1.10 SITE INTERNET ([WWW.GENOLIER.CH](http://WWW.GENOLIER.CH)) ET COMMUNEAPP

Le greffe municipal s'occupe de la mise à jour de ces deux plateformes, à satisfaction des habitants. Le site [www.genolier.ch](http://www.genolier.ch) sera revu en 2025 suite à la fin d'activité de notre hébergeur actuel.

## 1.11 MOTION / RÉFÉRENDUM / PÉTITION / INTERPELLATION

Motion puis postulat par M. Martin Schläpfer, déposé le 16 mars 2023. Objet : une étude de la mobilité multi-modale à Genolier – réponse a été faite au conseil communal le 7 mars 2024.

Motion par M. Grégory Favre, déposée à la séance du 7 mars 2024 du Conseil Communal. Objet : Projet de modification du règlement communal en ce qui concerne l'optimisation des procédures et des délais pour les préavis municipaux. Un préavis sera déposé en juin 2025.

## 1.12 AFFAIRE(S) LITIGIEUSE(S)

Nous avons dû faire appel à notre avocat-conseil dans les cas suivants :

- PACOM d'Arzier-Le Muids – opposition au dézonage de deux parcelles à La Chèverrie (Me Jérôme Reymond)
- Recours contre la levée d'opposition de M. Feller contre le permis de construire accordé à M Stragiotti.

### 1.13 NATURALISATIONS – BOURGEOISIES

En 2024, 29 (23 en 2023) demandes de naturalisation nous ont été adressées : 7 (5 en 2023) personnes seules et 7 (6 en 2023) familles. 17 (12 en 2023) rapports d'enquête ont été établis par Monsieur Serge Noverraz dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024 remplaçant de Monsieur Pierre-Alain Josseron parti à la retraite. Le greffe a fait passer 22 (14 en 2023) tests de connaissances.

14 naturalisations ont été octroyées (20 en 2023) ; 1 refus (ne remplissant pas les conditions de notre règlement). Le reste des dossiers suit son cours.

## 1.14 STATISTIQUE COMMUNALE

Statistique du nombre d'habitants : situation de la commune au 31.12.2024 (sans mouvements jusqu'au 5 janvier 2025).

Genolier - Liste: Situation de la commune

**Situation de la commune au 06.01.2025**

10.01.2025

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Habitants commune (P+S)</b>					
Habitants dans la commune	2061	183	203	860	815
- Suisses	1501	126	146	627	602
- Etrangers	560	57	57	233	213
Résidents principaux	2019	183	198	840	798
- Suisses	1466	126	142	610	588
- Etrangers	553	57	56	230	210
Résidents secondaires	42		5	20	17
- Suisses	35		4	17	14
- Etrangers	7		1	3	3
<b>Résidence principale</b>					
De sexe féminin	1023	183		840	
De sexe masculin	996		198		798
<b>Etat civil</b>					
Célibataires	874	183	198	230	263
Marié(e)s	909			458	451
Veufs (Veuves)	64			46	18
Divorcé(e)s	135			85	50
Marié(e)s/séparé(e)s	33			21	12
Non marié(s)					
Partenariat	4				4
Partenariat séparation					
Partenariat dissous					
<b>Religion</b>					
Catholiques	363	8	11	181	163
Juifs/Juives					
Protestant(e)s	370	7	3	176	184
Sans confession	863	124	136	303	300
Autres	423	44	48	180	151
<b>Divers</b>					
Conseillers communal					
Conseillers bourgeoisial					
Pompiers					
Pompiers exemptés					
Militaires					
Bourgeois					
Electeurs communal	1382			702	680
Electeurs cantonal	1160			598	562
Electeurs fédéral	1160			598	562
Electeurs bourgeoisial					
Prop. de chiens	156			89	67
<b>Etrangers, Permis</b>					
Permis B	146	21	21	63	41
Permis C	342	34	32	131	145
Permis Ci	2			2	
Permis D	36	2	2	15	17
Permis F					
Permis G					
Permis L	12		1	8	3
Permis N					
Permis S	6			4	2
Autres permis	9			7	2

## 2. FINANCES

### 2.1 GÉNÉRALITÉS

Des investissements ciblés dans plusieurs domaines (ressources en eau, nouveau bâtiment Pharmacie-Gare 5, routes, conduites d'eau et équipements anti-incendie) et des études de projets divers (nouveau captage en eau au Bas-des-Côtes, futur nouveau réservoir, parcelle du 1<sup>er</sup> août et alentours) sont en cours. Il faut surtout noter sur le plan des investissements comptabilisés en 2024, la rénovation avec création d'un trottoir de la route de Châtel pour près de 2 millions de CHF.

Aucun emprunt n'a été contracté et un seul est arrivé à échéance en 2024 : il a été complètement remboursé avec la trésorerie courante.

Les acomptes prévisionnels 2025 demandés par l'Etat pour la Nouvelle Péréquation Intercommunale (NPIV) et la Cohésion sociale étaient en légère baisse par rapport à 2024 et 2023. Malheureusement, le décompte 2024 presque définitif reçu en mars 2025 est venu corriger cet enthousiasme positif par un réajustement à la hausse d'environ 1 million. Vivement 2025 avec la NPIV pour que cela ne soit plus directement en adéquation avec les recettes fiscales !

Fiscalement parlant, nous sommes sur le point de boucler cette année 2024, avec de très bonnes recettes fiscales sur tous les postes ! L'apport des impôts dits « conjoncturels » comme les gains immobiliers et les droits de mutation et de succession sont en baisse, mais sont restés importants en 2024.

En résumé, et en attendant le bouclage définitif des Comptes 2024, les principaux éléments suivants sont à prendre en considération :

- de bonnes rentrées fiscales 2024,
- les bons résultats des Comptes 2023 et 2022,
- des factures cantonales 2024 en hausse en adéquation avec les recettes fiscales,
- des acomptes prévisionnels de la Nouvelle Péréquation 2025 en légère baisse,
- un budget 2025 faisant état d'un déficit raisonnable.

Tenant compte des résultats positifs confirmés de 2022 et 2023, avec un budget 2024 prudemment négatif, le Conseil Communal a validé la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition communal pour 2025 à 52 cts. Cette décision permettra, pour 2025 également, d'atténuer quelque peu pour nos concitoyens la spirale inflationniste des prix. Nos finances communales restent bonnes et nos fonds de réserve sont en légère baisse, suite à quelques amortissements.

Pour le dicastère **45** « Déchets et Ordures », depuis quelques années, la Municipalité a eu pour objectif de mieux maîtriser la couverture financière de ces comptes de charges dans le but qu'ils soient auto-suffisants : soit financés par la taxe « EM » (Equivalent-Ménage) (compte 451) pour les éco-points et le Centre de tri des déchets, soit par la taxe au sac (compte 450) pour les ordures ménagères(OM) : les mesures prises depuis 2018 (rationalisation et optimisation des éco-points) ont permis de ramener vers l'équilibre ces deux sous-dicastères. Nous constatons que le 450 (OM) est légèrement déficitaire et que le 451 (Déchets triés) est légèrement bénéficiaire. Pour tendre à l'équilibre exigé de ce dicastère, la Municipalité avait pris la décision d'augmenter cette taxe « EM » en 2024 et de la porter à CHF 120.- par EM.

Quant au résultat du dicastère **46** pour les eaux claires et usées (EC/EU), les taxes de raccordement sont comme attendu en forte baisse (plus de CHF 300'000.- (2021), seulement CHF 14'000.— (2022), CHF 28'000.- (2023) et env. CHF 18'000.- (2024)). Par conséquent, le dicastère est légèrement déficitaire. Dans l'idée qu'il « vaut mieux prévenir que guérir », la taxe d'épuration sera majorée pour 2025 à CHF 1.90/m<sup>3</sup>, d'autant plus que de gros investissements nous attendent avec la nouvelle STEP.

Pour mémoire, depuis 2016, une taxe fédérale sur les micropolluants continue à nous être demandée jusqu'à la mise en service de la nouvelle station d'épuration régionale (STEP), prévue dès 2027-28 à Gland, au lieu-dit « En Lavasson ».

L'heureuse surprise est venue du dicastère **50** pour les Ecoles (AISGE), où les charges ont sensiblement baissé, grâce notamment à une diminution de nos élèves (en baisse plus de CHF 300'000.- par rapport au Budget).

Le dicastère **80** pour l'eau sous pression (ESP), a subi de grosses difficultés techniques en début d'année et nous avons été « secourus » partiellement avec l'eau du Lac par la SAPAN, via la station de pompage du Petit-Cordex.

De gros investissements sont devant la porte avec la nouvelle conduite sur la route de la Colonie, les prospections de forages sur la nappe inférieure de la Cézille, la liaison avec Givrins, une potentielle amélioration de la régulation de la pression entre le réseau supérieur et le réseau inférieur, via une vanne Clayton téléguidée et l'étude d'un nouveau captage profond (80-100 m.) au Bas des Côtes !

### **Budget 2025 :**

Dès l'automne 2024, les acomptes prévisionnels demandés par l'Etat pour la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise (NPIV)/ la Cohésion sociale/ la Réforme policière 2025 nous sont parvenus : nous constatons une certaine stabilité souhaitée depuis longtemps au niveau du Budget, se situant au total autour des 9 millions, en légère baisse par rapport aux années précédentes !

## **2.2 BOURSE COMMUNALE**

La bourse communale a été tenue, à notre entière satisfaction, à un taux contractuel de 60 % par Madame Salima Osmani jusqu'à fin novembre 2024. Depuis le 2 décembre 2024, à un taux contractuel de 90 %, c'est Monsieur Nicolas Klun qui a repris, avec motivation et énergie, les rênes de ce poste à notre entière satisfaction.

Etant donné l'augmentation du volume et l'accumulation des tâches de la Bourse à certaines périodes, nous continuons à avoir recours à une aide-boursière (20 %) en la personne de Madame Florence Roiné. Nous apprécions particulièrement son implication et sa flexibilité.

### 3. DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

#### 3.1 TERRAINS ET DOMAINES

##### **PACom (Plan d'Affectation Communal) + Règlement des constructions**

- 1) Nous devons déplorer un nouveau report de la mise à l'enquête de notre nouveau plan d'affectation qui était prévu à fin 2024. En effet, le bureau Plarel qui nous accompagne dans cette démarche a été surchargé au second semestre 2024 ce qui a passablement ralenti le processus. A ce stade, trois éléments restent à faire valider par les instances compétentes, soit :
  - Validation des secteurs de restriction (dangers naturels par le bureau Aba-Geol SA
  - Validation par l'inspecteur forestier des plans de constatation de nature forestière
  - Validation par la DGE-BIODIV de la détermination et le contenu des dispositions relatives aux secteurs de protection.Selon notre compréhension, notre PACom devrait pouvoir être mis à l'enquête en été 2025.
- 2) Dans le cadre de l'élaboration de notre nouveau plan d'affectation, notre règlement des constructions a également été adapté. Un groupe comprenant un représentant du Service Technique Intercommunal, la Commission PACom et la Municipalité a corrigé certaines carences du règlement actuel et introduit des règles en phase avec l'évolution des constructions, notamment écologiques (PAC, panneaux solaires, isolation, géothermie, etc.). Ce règlement faisant partie du PACom, il sera applicable dès que le nouveau plan d'affectation sera en force (mise à l'enquête publique, traitement des oppositions, validation par le Conseil Communal et validation par le Canton)

##### **Quartier de la Brégentenaz**

Le dossier du nouveau quartier de la Brégentenaz a enregistré une avancée significative en 2024. Le groupe de travail constitué aux fins de développement de ce quartier s'est réuni trois fois et chacun a pu s'exprimer quant à l'avenir des parcelles concernées.

Dès lors et par suite des décisions municipales, la mise au concours prévue en 2025 se déclinera comme suit :

##### Etape N° 1 (parcelle 966)

Construction d'un bâtiment multifonctionnel comprenant :

- Surface dédiée à l' AISGE
- Surface dédiée à la Fondation de la Côte (CMS)
- Surface dédiée à une crèche
- Surface dédiée au Centre de Jeunes
- Surface dédiée aux associations communales
- Surface dédiée à la bibliothèque Matulu

##### Etape N° 2 (parcelle 130)

Construction d'un immeuble d'habitations avec deux alternatives d'occupation (demandée dans le règlement du concours), soit :

- Création d'une dizaine d'appartements protégés  
ou
- Création d'une quinzaine de logement + arcades commerciales.

### Etape N° 3 (parking)

- Mise sous terre du parking existant
- Création d'un lieu de rencontre végétalisé en surface

A relever que chaque étape fera l'objet d'une demande de financement sous forme de préavis.

### Parcelle N° 19 de Genolier (Pharmacie)

#### Bref rappel :

- La Commune a acquis la parcelle 19 de Genolier le 21 juillet 2022 pour un montant de CHF 1'400'000.--. Préavis N° 20/2022 du 16.06.2022
- Le 15 juin 2023, élaboration du cahier des charges et choix du partenaire (architecte) pour le développement du site. Préavis N° 36/2023
- Le 7 décembre 2023, présentation du projet « Neda Architecture SA » au Conseil Communal pour un coût estimé à CHF 2'100'000.--. Préavis N° 48/2023.

#### Mise en soumission en 2024

Outre la compétence des entreprises soumissionnaires, la Municipalité a donné instruction à l'architecte de retenir des entreprises répondant aux deux critères suivants :

- Le prix
- Entreprises régionales (si existantes)
- 

Concernant les prix, au 31.12.2024, et après 70% des entrées de soumissions, le plan financier s'établi comme suit :

- CHF 2'100'000.--	estimation initiale
- CHF 2'190'000.--	coût après 70% des entrées de soumission
- CHF 60'000.--	rabais obtenus
CHF 2'130'000.--	coût des travaux au 31.12.2024

A relever que le dépassement actuel de CHF 30'000.— est lié à la décision de chauffer les bâtiments par géothermie qui n'avait pas été prévu lors du premier plan financier.

Concernant l'autre critère fondamental émis par la Municipalité (entreprises régionales), l'octroi des principaux travaux répond à cette exigence, soit (par exemple) :

- Maçonnerie	Page & Fils SA (Nyon)
- Charpente	Schaller & Fils SA (Gingins)
- Sanitaires	Hasanitaire Sàrl (Genolier)
- Cuisines	Challande & Fils (Nyon)
- Plâtrerie	Clot SA (Nyon)

#### Déménagement de la pharmacie

Après moultes tergiversations avec la société propriétaire de la pharmacie, il a été décidé que son exploitation serait transférée dans des containers sur le parking de la Cézille. Le préavis concernant le coût de ce transfert (location, aménagement, etc.) aurait dû être présenté au Conseil Communal en décembre 2024. L'absence du propriétaire de la société Arelda SA en fin d'année 2024 a repoussé la présentation de ce préavis en mars 2025 (le transfert dans les containers avait préalablement été annoncé au CC et la Commission des finances avait été avertie qu'une demande de financement devait être soumise).

Le transfert de l'exploitation a été effectué en janvier 2025.

### 3.2.1 EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION DU DIRECTEUR DE LA COLLINE

#### **Résumé du Rapport de gestion forestière 2024 – Secteur de Genolier**

L'année 2024 a été marquée par des précipitations importantes, favorables à la forêt après deux étés caniculaires, mais ayant perturbé certaines exploitations. Des travaux de sécurisation de routes ont dû être réalisés, engendrant des coûts significatifs pour des bois à faible valeur marchande.

#### **Exploitation forestière**

Le martelage a concerné 5'636.7 m<sup>3</sup> de bois, dont 4'104.25 m<sup>3</sup> de chablis (arbres tombés ou morts). Sur le secteur de Genolier (S1 et S3), 1'604.6 m<sup>3</sup> ont été martelés (428.5 m<sup>3</sup> de feuillus et 1'176.1 m<sup>3</sup> de résineux).

#### **Ventes de bois**

Les ventes se sont élevées à 2'529.66 m<sup>3</sup>, principalement sous forme de bois de service (984.55 m<sup>3</sup>) et de bois pour copeaux. Le reste a été valorisé en bois de feu ou d'industrie.

#### **Travaux pour tiers**

L'année a été satisfaisante pour les prestations externes, avec des mandats réguliers pour des partenaires comme la commune de Prangins ou le canton de Genève. La charge liée aux demandes d'abattage hors forêt nécessite cependant une régulation horaire.

#### **Subventions et soins sylvicoles**

Les travaux subventionnés ont porté notamment sur les soins culturaux à hauteur de 11.37 ha, ainsi que sur des mesures d'adaptation au changement climatique.

#### **Reboisement**

Suite aux coupes rases causées par le bostryche, 480 jeunes arbres ont été plantés, dont du chêne, érable, tilleul, douglas et merisier.

#### **Ressources humaines**

L'apprenti Kyane a terminé sa 2<sup>ème</sup> année, tandis qu'un nouvel apprenti a interrompu son contrat après la période d'essai.

#### **Matériel et autres activités**

Une roulotte forestière a été acquise pour améliorer les conditions de travail. Des hôtels à insectes ont été réalisés pour la commune de Givrins.

#### **Centre forestier, refuge**

Avec la reprise de la gestion des locations par Francesca Gangemi dès fin juin 2024, plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'expérience des locataires du refuge.

#### **Principales améliorations**

- Nouveau règlement : plus clair et détaillé, il facilite la compréhension des règles d'utilisation du refuge.
- Canal de communication rapide : le numéro du refuge est désormais disponible via WhatsApp, améliorant la réactivité.
- Optimisation du remboursement des cautions : collecte des coordonnées bancaires dès la réservation. Toutefois, l'absence d'accès direct au compte bancaire par la gestionnaire entraîne parfois des retards.

Entretien et équipements

- Réfrigérateur : un balcon à boissons cassé nécessite un remplacement.
- Terrasse : l'entretien hivernal est compliqué par la météo et les passages fréquents. Une meilleure organisation est envisagée.
- Matériel de nettoyage : jugé peu pratique par certains locataires, une amélioration est à l'étude.

### **Vigilance sur les réservations**

Des abus ont été constatés concernant les tarifs préférentiels réservés aux habitants des communes partenaires. Des mesures de contrôle sont à l'étude pour garantir l'authenticité des réservations.

### **Propreté et entretien**

Une proposition de nettoyage approfondi par l'entreprise CTA a été faite, notamment pour un entretien en profondeur des sols.

### **Retours des locataires**

Les retours sont globalement très positifs, soulignant la qualité de l'accueil et des installations, malgré quelques points à améliorer.

Bilan des locations

L'année 2024 a connu une forte demande. Tous les dépôts de garantie ont été remboursés, à l'exception d'un cas où un dommage a été constaté.

### **Conclusion**

La situation continue à être difficile avec la baisse de 46 pourcents du chiffre d'affaires lié à la vente du bois. Plus de 60 pourcents des bois exploités sont des bois bostrychés.

Les défis pour le futur sont multiples afin de concilier les fonctions forestières qui sont à la fois de produire du bois, de respecter la biodiversité, de répondre à la forte demande d'accueil et de conserver le rôle de protection dévolu à la forêt.

Pour 2024 le déficit d'exploitation du Groupement Forestier La Colline pour la part de Genolier se monte à CHF 98'930.40 contre CHF 100'837.49 en 2023.

## **3.2.2 PÂTURAGES**

Nous avons mandaté une entreprise pour déchiqueter les arbres morts présents sur les pâturages, pour un montant de CHF 5'000.—. Les copeaux produits ont été utilisés comme couverture de sol lors de la Fête Cantonale des Jeunesses Campagnardes à Givrins.

L'installation de panneaux solaires sur le toit de la Genolière, ainsi que de batteries pour garantir une autonomie énergétique, est terminée. L'adaptation du réseau électrique intérieur du chalet sera réalisée en 2025.

Par ailleurs, 26 mètres linéaires de murs en pierres sèches ont été rénovés cette année, sur le site dit « La Tourbière de la Genolière », ce qui termine la rénovation de ce secteur.

Nous avons aussi rénové 220 m de clôtures autour de l'alpage de la Genolière pour un montant de CHF 5'874.—.

Un fourneau à bois a été remplacé au chalet du Haut-Mont.

### 3.2.3 PARC JURA VAUDOIS (PJV)

#### Parc naturel régional Jura vaudois – Rapport 2024

Le changement de gouvernance du Parc Jura vaudois, avec le retour du pouvoir décisionnel aux communes délégatrices, continue à porter ses fruits. Le travail du directeur, M. Paulo di Giorgi, est à saluer, tout comme la mise en place de pôles régionaux, qui permet de mieux répondre aux problématiques spécifiques à chaque sous-région.

Le Parc poursuit ses actions autour de ses quatre missions fondamentales, centrées sur le développement durable :

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager ;
- Renforcer les activités économiques fondées sur le développement durable ;
- Promouvoir la sensibilisation et l'éducation au développement durable ;
- Développer les partenariats, la communication et la garantie territoriale.

Conformément à la **Charte 2023–2032**, une cinquième mission a été ajoutée :

- Favoriser la recherche et la formation.

Cette nouvelle orientation se traduit déjà dans le Plan de gestion 2025–2028, qui prévoit plusieurs projets concrets dans ce domaine. Alors que les activités de recherche sont facultatives dans les parcs naturels régionaux suisses, elles peuvent bénéficier d'un financement fédéral. Le Parc Jura vaudois s'engage dans cette voie en favorisant la **création de partenariats scientifiques**, la **vulgarisation des savoirs** et la **collaboration avec les milieux académiques et d'autres parcs**.

#### Projets et actions réalisés en collaboration avec le Parc Jura vaudois en 2024

- Réalisation de **plantations biodiversifiées** au village : 15 arbres et une soixantaine d'arbustes en bosquets
- **Arrachage de 381 mètres linéaires de laurier-cerise et replantation d'arbustes indigènes**. Le budget de CHF 22'860.– a été entièrement couvert par des subventions cantonales.
- **Un inventaire cantonal des arbres remarquables** a été exécuté par le bureau Ilex.
- **Un inventaire cantonal des nicheurs en bâtiments**, a été restitué en 2024. Des actions en découlant sont prévus en 2025
- **Participation à « La Fête de la Nature » et « La Nuit est belle »** au Bois de Chênes, avec des activités à destination des familles.
- **Balade botanique en village**, découverte de la biodiversité en village avec environ 15 personnes présentes.
- **27 animations** pour les écoles au Bois de Chênes en 2024.

### 3.2.4 BOIS DE CHÊNES

#### Rapport de gestion 2024 – Fondation du Bois de Chênes

L'année 2024 a été marquée par la continuité des efforts de gestion et d'entretien du site selon le plan de gestion « nature », établi suite à la Décision de classement de 2022. Les interventions réalisées couvrent l'entretien des prairies et marais, la restauration de milieux naturels, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, ainsi que la création et l'entretien de lisières étagées. Une partie de ces travaux a été confiée à des prestataires spécialisés (agriculteurs, forestiers, entreprises), tandis que d'autres ont été effectués par les intendants, parfois avec le soutien de bénévoles issus du grand public ou d'organismes comme l'EVAM ou le Tribunal des mineurs.

L'accueil du public reste une mission importante de la Fondation : les infrastructures comme les chemins, places à feu et toilettes sont entretenues, et une présence est assurée pour sensibiliser

les visiteurs au respect du site. Deux animations majeures ont ponctué l'année : la Fête de la Nature en mai et La Nuit est belle en septembre. En parallèle, la Fondation a contribué à des projets pédagogiques avec ses partenaires (Parc Jura Vaudois, ABCG, etc.) et loué ponctuellement ses salles à divers organismes.

L'année a aussi célébré les **10 ans de la Fondation** avec un événement réunissant une trentaine de participants, dont des représentants municipaux de Genolier. Ce fut aussi l'occasion de la première manifestation des **Chevaliers du Bois de Chênes**. Côté culturel, une exposition photo issue du concours de la Fête de la Nature a été présentée, ainsi que « **Le Jardin dévoilé** », exposition transférée depuis le Château de Prangins, à destination notamment des écoles.

Enfin, la commission de gestion a poursuivi l'entretien et la sécurisation des 3,5 km de chemins situés hors de la Réserve Intégrale et Scientifique (RIS), pour un coût de 20'000 CHF. Rappel important : la forêt ne peut jamais être 100% sécurisée — la prudence reste de mise en cas de vent fort ou d'orage.

Les représentants de la commune, M. Georges Richard (président) et M. André Darmon (trésorier), assurent le lien avec la Fondation et veillent à son bon fonctionnement.

### 3.5 BÂTIMENTS

#### Généralités :

En raison de divers problèmes rencontrés au sein de la régie Rytz reprise par la société SPG, il a été décidé courant 2024 que la gestion de notre patrimoine immobilier serait confiée à VALAUR Immobilier sise à la Route de Trélex 4 à Genolier dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Nos immeubles sous gestion sont les suivants :

Bâtiment administratif	5	appartements – locaux administration communale + 1 bureau loué à la Sté EDI <sup>2</sup> & MAC
Ancienne poste, Cézille 2	4	appartements + Salle du 700è
	1	commerce "boulangerie – épicerie"
Auberge	3	appartements
	1	commerce "auberge communale"
	1	bureau
D'Une Fontaine à l'Autre	12	appartements
Le Montant bâtiment 1912	1	appartement
	1	bureau de l'AISGE
	1	Cuisine scolaire,
	4	Salles de classes
	1	Bibliothèque publique
Boucherie	1	commerce
Source Vive – Route de la Gare 10	14	appartements
Gare 5 - Désaffecté à fin 2024	3	appartements
	1	commerce "Pharmacie"
Caserne SDIS	4	appartements, voirie et caserne pompiers

A chaque demande justifiée des locataires, les loyers ont été adaptés aux variations du taux hypothécaire.

Au 31 décembre 2024, les bâtiments communaux suivants sont raccordés au chauffage à distance de Genolier CàD SA :

Bâtiment administratif	5 appartements, administration communale + 1 bureau
Auberge	café-restaurant 1 bureau et 3 appartements
D'Une Fontaine à l'Autre	12 appartements
Le Montant - 1912	5 classes, bureau AISGE et 1 appartement
L'Oujon	bâtiment scolaire
Le Cordex	bâtiment scolaire
Le Gossan	salle communale, foyer, réfectoire cuisine scolaire
Le Pavillon	local des sociétés et jardin d'enfants privé
Caserne SDIS	local voirie, caserne des pompiers, 4 appartements

La très nette diminution des problèmes de déprédation et autres incivilités dans le secteur sensible des bâtiments scolaires continue de se confirmer en 2024 suite à l'installation en 2022 des 22 caméras dont, nous le rappelons, la mise en place et les frais d'exploitation sont répartis à parts égales entre la Commune et l'AISGE. De plus, le Centre de Jeunes installé dans les containers derrière Le Montant, et géré par l'AISGE, participe aussi de manière significative à la diminution des problèmes. Le nombre croissant de jeunes qui s'y inscrivent oblige l'AISGE à étudier, en collaboration avec la Commune, la possibilité d'augmenter l'offre en doublant la surface des containers mise à disposition. La mise à l'enquête a été initiée et son application devrait se réaliser pour la rentrée 2025.

### 3.5.1 BÂTIMENTS COMMUNAUX

#### **Bâtiment "administratif", place du Village 5**

Les locaux de l'Administration communale sont toujours équipés de trois postes pour le secrétariat, la réception et le contrôle des habitants, d'un bureau réservé au Syndic et d'un autre occupé par la bourse avec 2 postes, les 4 postes de travail aménagés pour les municipaux dans la salle du 1<sup>er</sup> étage sont plus ou moins utilisés, alors que la salle du rez-de-chaussée est utilisée pour les séances hebdomadaires de la Municipalité ou d'autres réunions.

Le WC public accessible en journée situé dans le hall d'entrée de l'immeuble de l'administration communale, adapté aux personnes à mobilité réduite, est toujours grandement apprécié.

A fin 2024 un des 2 appartements est inoccupé et sera entièrement rafraîchi en début d'année 2025 avant relocation.

L'état locatif théorique à fin 2024 est de CHF 34'650.-

#### **Maison « Gothique », place du Village 3 (côté route de Trélex)**

A fin 2024, les 3 appartements sont occupés, l'un d'eux est loué à la Fondation « Le Relais » qui s'occupe des familles sans ou à très faible revenu. Le loyer est entièrement pris en charge par la Fondation via la régie. Le studio, qui avait été entièrement rénové en 2023 suite au décès du locataire a été reloué en début d'année 2024.

Le bureau au rez-de-chaussée est loué directement par la commune.

L'état locatif théorique de ces appartements à fin 2024 est de CHF 53'580.—.

#### **Centre technique communal (CTC)**

L'équipe de la Voirie qui occupe tout le rez-de-chaussée du bâtiment de la caserne a constaté des problèmes d'infiltration d'eau dans les locaux techniques de la voirie. Ces problèmes, apparus en 2023 ont été résolus à satisfaction début 2024, coût des travaux : CHF 12'000.—.

Divers achats courants pour le fonctionnement du service de la Voirie, selon le budget.

### **Stand de tir**

Bâtiment communal comprenant le local de tir et une buvette utilisée par la société de tir, et mis occasionnellement à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier. Il est régulièrement entretenu.

### **Fontaines communales**

Elles sont régulièrement entretenues et nettoyées par nos employés communaux.

### **Local/buvette de la société de pétanque**

Ce local est principalement utilisé par le Club de pétanque et est à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier. Voir aussi point 1.7 ci-dessus.

## 3.5.2 ANCIENNE POSTE

A fin 2024, les quatre appartements sont occupés. La conciergerie des locaux communs de cet immeuble est assurée par notre service d'intendance.

L'état locatif brut théorique est de CHF 93'492.- y compris CHF 14'250.— de l'épicerie.

### **Salle du 700<sup>ème</sup>**

Ce local est toujours apprécié pour la tenue de diverses séances et assemblées pour les sociétés locales ou par la Municipalité. Le système de projection et la connexion internet sont aussi grandement appréciés par les divers utilisateurs.

### **Epicerie Boulangerie**

Nous constatons que les clients apprécient ce commerce qui est un réel plus pour la population de notre commune et pour les ouvriers / employés qui s'arrêtent volontiers boire un café, une bière ou acheter leur sandwich. La filiale postale est aussi un plus apprécié par la population. Des frais pour environ CHF 500.- occasionnés à la suite d'un cambriolage ont dû être engagés pour consolider une porte.

Un changement de gérance est annoncé pour début 2025.

## 3.5.3 AUBERGE

En dehors des frais d'entretien réguliers et des améliorations concernant l'éclairage de la cuisine, nous ne constatons aucune dépense particulière ou imprévue pendant l'année 2024. Certaines améliorations (carrelages d'un local technique) sont à prévoir pour 2025.

L'état locatif brut théorique pour l'Auberge en 2024 est de CHF 55'200.—.

Les trois appartements et le studio de ce bâtiment sont tous occupés et aucun mouvement n'a été enregistré en 2024.

L'état locatif brut théorique est de CHF 79'968.—.

### 3.5.4 D'UNE FONTAINE À L'AUTRE

A fin 2024, sur les 12 appartements de ce bâtiment, il a été enregistré 1 changement de locataire au cours de l'année. Nous notons des frais d'assainissement pour environ CHF 4'000.— en raison de l'humidité constatée dans l'appartement situé le long de la Route de Duillier. La haie de lauriers a été remplacée par une haie d'essences locales, coût environ CHF 1'500.—. L'état locatif brut théorique de ces 2 bâtiments est de CHF 342'483.—.

### 3.5.5 COLLÈGES

Les locations suivantes sont facturées à l'AISGE :

- bâtiment « Le Montant » - forfait	CHF	51'248.-
- bâtiment « Le Gossan »	CHF	230'614.-
- terrains de sport (participation entretien)	CHF	4'500.-
- droits de superficie écoles (8'360 m <sup>2</sup> )	CHF	8'360.-
- loyer annuel « centre des jeunes » (forfait)	CHF	5'000.-
- droits de superficie divers (1'200 m <sup>2</sup> )	CHF	1'200.-
- loyer annuel « classe S parking » sous Gossan (forfait)	CHF	5'000.-
Total	CHF	305'922.-

De plus, un bail spécifique a été signé pour le bureau administration de l'AISGE (ancien appartement au 3<sup>e</sup> du Collège du Montant) CHF 21'600.-

#### **Le Montant" (Collège 1912)**

La commune est propriétaire de ce bâtiment et en assure la gestion, à l'exception des nettoyages qui sont pris en charge par l'AISGE.

L'étude pour un possible changement d'affectation de ce bâtiment en locaux administratifs pour la commune a de nouveau été mis en veilleuse en attendant de connaître la capacité d'accueil du futur collège prévu à Le Muids.

La proposition par un préavis municipal concernant la possibilité d'y ajouter un ascenseur extérieur afin que les personnes à mobilité réduite (locataires, employés, élèves, livreurs ou visiteurs etc.) puissent avoir accès à tous les étages, a été refusée par le Conseil communal, jugeant le moment inopportun.

La partie "communale", non scolaire, du bâtiment est répartie de la façon suivante :  
Au sous-sol, la bibliothèque "Matulu" utilise un local et un autre local accueille la chaufferie « mazout » de la société Genolier C&D SA, insérée dans le réseau de chauffage à distance afin d'assurer un secours en cas de panne de ce dernier.

Au 3<sup>ème</sup> étage, deux appartements sont en location, dont un a été réaménagé en bureaux loués pour le secrétariat de l'AISGE depuis juillet 2019.

La partie scolaire est répartie de la façon suivante :

L'EPSGE occupe deux salles de classes au 1<sup>er</sup> étage et trois salles de classes au 2<sup>ème</sup> étage. Une salle au sous-sol est dédiée à l'enseignement de la cuisine.

A noter que le module de 6 porta-cabines, propriété de l'AISGE, entièrement équipé et raccordé en eau et électricité, posé en 2021 dans la cour Est du Collège rempli bien sa fonction de Centre de Jeunes et est très fréquenté pendant les horaires fixés par les responsables de cet accueil. Vu le nombre croissant de jeunes fréquentant ces lieux, il est sérieusement envisagé de doubler

sa surface en un lieu qui reste à définir et qui devrait entrer en fonction dès la rentrée scolaire de 2025.

#### **"L'Oujon" (collèges 1984 et 1999)**

L'AISGE est propriétaire de ces bâtiments et en assure la gestion complète.

#### **"Le Cordex" (collège 2007)**

L'AISGE est propriétaire de ce bâtiment et en assure la gestion complète.

### **3.5.6 BOUCHERIE**

La salubrité des locaux est régulièrement contrôlée par le service cantonal compétent et des ajustements concernant les denrées alimentaires ont dû y être entrepris par le locataire. Une tentative de cambriolage a eu lieu en fin d'année occasionnant des dégâts à la porte d'entrée pour un montant devisé à environ 1'500 CHF qui sera pris en charge par notre assurance.

L'état locatif brut théorique de ces locaux est de CHF 26'400.—.

### **3.5.7 EGLISE**

Aucun frais spécifique n'a été enregistré en cours d'année 2024.

### **3.5.8 LE GOSSAN – BÂTIMENT COMMUNAL SALLE ET FOYER**

Ce bâtiment polyvalent est toujours davantage demandé pour de multiples activités communales ou extra-communales. Gymnastique, football hivernal, manifestations communales, assemblées, théâtre, loto, mariages, réunions de parents d'élèves ou d'enseignants, etc., occupent régulièrement cette salle. Les locations sont facturées selon la directive municipale.

Une étude concernant la sécurité incendie du bâtiment a été commandée à la demande de l'ECA. Les résultats de cet audit nous ont été communiqués, il en résulte que des travaux relativement importants devront être entrepris en 2025 pour la remise aux normes de sécurité, ils feront l'objet d'un préavis.

Nous constatons que ce bâtiment vieillit et nécessite de plus en plus d'attention et de frais, ainsi, divers travaux d'entretien des sanitaires (WC, urinoirs, douches vestiaires) ont été effectués en 2024 pour un montant de CHF 5'400.-, la ventilation a occasionné des frais relativement importants, le rideau de scène a dû être réparé en maints endroits, l'espace cuisine et son équipement est à surveiller, nous avons remplacé le carrelage du kiosque pour CHF 2'000.- L'amélioration du décrotoir à chaussure utilisé après les matchs sera entrepris en 2025, une offre a été acceptée pour CHF 15'000.- et permettra ainsi d'éviter que les joueurs nettoient leurs souliers dans les douches en raison du manque de postes de lavage à l'extérieur.

Le réfectoire est utilisé quatre jours par semaine par environ 250 à 300 élèves pour le repas de midi. La cuisine, pour la préparation de ces repas, est utilisée par M. Claude Besnard, à son entière satisfaction mis à part quelques rénovations et entretiens de matériel électroménager.

### 3.5.9 LE PAVILLON

Ce bâtiment, occupé la plupart du temps par le FCGB, est aussi utilisé par le Cercle des Tillots (club des aînés) une fois par semaine, par des assemblées de sociétés locales, par le Conseil communal et par des locations privées pour des anniversaires, mariages ou fêtes de famille. Une réflexion est en cours pour changer - agrandir l'écran.

Le nettoyage annuel de la terrasse par les employés de la voirie reste une priorité pour la maintenir dans un aspect visuel acceptable. Des retouches à divers endroits de la terrasse ont été entrepris en 2024 pour un montant de CHF 2'325.—, ainsi que la peinture de toutes les façades pour un montant de CHF 8'378.—.

La gérante du jardin d'enfants « Le Bac à sable » est satisfaite des locaux qu'elle loue. L'accès clôturé a été agrandi et il est normalement fermé à toute personne étrangère au « Bac à sable ». Le montant de la location est de CHF 8'000.—.

### 3.5.10 « SOURCE VIVE » ROUTE DE LA GARE 10

Les conditions de location et d'usage de ce bâtiment sont définies par une directive municipale. Sur les 14 appartements, un seul changement de locataire a été enregistré en 2024 et au 31 décembre tous les appartements sont occupés.

A noter que suite à de nombreux dérangements concernant l'entretien de l'ascenseur, nous avons décidé de changer d'opérateur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Suite à la casse d'un des 8 panneaux thermiques installés sur le toit du bâtiment, il a été découvert que les 7 autres n'étaient plus en état de remplir leur fonction. Plusieurs études ont été menées afin de proposer une solution rationnelle et éco-responsable. Ce projet devrait faire l'objet d'un préavis qui sera présenté au Conseil Communal en 2025.

L'état locatif brut théorique de ce bâtiment est de CHF 279'840.--.

### 3.5.11 SDIS, CASERNE DES POMPIERS

Rien de particulier à signaler. Au 31 décembre 2024 les quatre appartements sont occupés.

L'état locatif brut théorique de ces appartements est de CHF 82'650.--.

Le montant de la location payée par le SDIS Nyon-Dôle pour la caserne est de CHF 44'249.-.

### 3.5.12 LA CHÈVRERIE

Il ne reste plus que 2 parcelles non construites mais actuellement en zone à bâtir. Elles sont menacées de déclassement en zone agricole selon le PACOM de la Commune d'Arzier-Le Muids. Nous avons déposé notre opposition à ce déclassement et à fin 2024 une réponse de la Commune d'Arzier-Le-Muids est toujours en attente.

## 4. TRAVAUX

### 4.1 CONSTRUCTIONS PRIVEES

Examen des demandes de permis de construire avant l'envoi au STI et examen par les Services cantonaux selon la procédure habituelle.

Nombreuses séances pour les problèmes et questions à résoudre avec les propriétaires et architectes afin de respecter notre règlement communal des constructions.

Visites régulières avec le STI de la conformité des constructions avec les autorisations accordées afin de délivrer les permis d'habiter.

Nous continuons à noter une nette augmentation des demandes de transformations ou d'améliorations / entretiens et installations de production d'énergie renouvelables en 2024. La Commune assure la gratuité des émoluments administratifs pour tous les projets d'amélioration énergétique des bâtiments.

#### 4.1.1 PERMIS DE CONSTRUIRE

En 2024, 24 permis de construire ont été délivrés (36 en 2023), pour un coût total de travaux estimés à CHF 61'536'000.— dont 52'000'000.— pour la Clinique de Genolier (CHF 18'176'400.— en 2023).

En 2024, il a été délivré 22 permis d'habiter/utiliser (25 en 2023).

### 4.2 ENERGIE OU AUTRE

#### 4.2.1 CONCEPT ÉNERGÉTIQUE DES COMMUNES VAUDOISES

##### **Concept énergétique communal**

La commune de Genolier poursuit une démarche ambitieuse en matière d'aménagement énergétique durable, notamment à travers le lancement d'une étude globale sur le potentiel géothermique local. En 2024, la commune est en attente de la confirmation du Canton pour l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de forages. Menée sous la direction du bureau d'ingénieurs spécialisé Hydro-Géo, cette étude vise à identifier les opportunités offertes par la géothermie pour la transition énergétique communale.

Parallèlement, des décisions concrètes ont été prises, telles que l'installation d'une pompe à chaleur géothermique pour approvisionner l'immeuble au 5 rue de la Gare. Le toit de ce bâtiment sera également équipé de tuiles photovoltaïques d'une puissance crête de 56,8 kWc, couvrant une surface de 413 m<sup>2</sup>, avec une production annuelle estimée à 53,7 MWh.

Concernant le bâtiment de la Source Vive, au 10, rue de la Gare, un préavis visant à équiper le toit de panneaux solaires a été présenté lors du Conseil communal du 7 mars 2024, puis retiré à la suite d'une série de demandes d'informations complémentaires émise par les commissions chargées de son étude.

Des projets similaires sont envisagés pour d'autres infrastructures communales, notamment le Centre de tri et la salle communale, à l'occasion de leur future rénovation. En parallèle, la

commune étudie également le potentiel hydroélectrique, avec un projet d'installation d'une turbine sur le Montant, à proximité de la caisserie.

Dans le même esprit, le préavis N° 41/2023 a permis de financer, à hauteur de CHF 33'000.— TTC, le remplacement de l'éclairage du terrain de football B et le contrôle de la stabilité des six mâts. Les travaux, réalisés au printemps 2024, ont permis de réduire la puissance totale des projecteurs de 24'000 W à 6'000 W.

Cette dynamique est renforcée par l'augmentation des demandes d'autorisations pour l'installation de systèmes solaires et de pompes à chaleur. Elle bénéficie également du soutien d'acteurs locaux, comme la clinique, qui a investi de manière significative dans les énergies renouvelables, soulignant ainsi un engagement collectif pour un avenir énergétique durable.

### **Plan Energie et Climat Communal (PECC)**

La commune a entamé en 2024 la première année de mise en œuvre de son Plan Énergie et Climat Communal (PECC), avec pour base un état des lieux réalisé par la société Eqlusion, un sondage adressé à la population, et une séance participative avec la population. Cette analyse a permis d'identifier les principaux enjeux énergétiques, climatiques et environnementaux du territoire.

#### **Principaux constats :**

- **Chauffage** : 84 % des bâtiments utilisent encore des énergies fossiles ou de l'électricité directe. Le potentiel solaire et géothermique local est élevé.
- **Mobilité** : 69 % des émissions de GES liées à la mobilité proviennent des transports individuels motorisés. Des aménagements sont souhaités pour favoriser les mobilités douces (piétons, vélos).
- **Nature & climat** : Attente forte en faveur de la biodiversité, de la gestion durable de l'eau et de l'adaptation aux canicules (végétalisation, désimperméabilisation, gestion des cours d'eau).
- **Consommation & déchets** : L'alimentation représente plus de 37 % des émissions de cette catégorie. Les répondant·es souhaitent consommer local, réduire les déchets et garantir l'accès à une eau potable de qualité.

#### **Actions prioritaires :**

La commune a sélectionné **12 fiches d'action** pour initier concrètement la mise en œuvre du PECC. Ces mesures sont réparties en trois axes :

- **Transversales (T) :**
  - T°1 – Attribuer un rôle à la commission du Conseil communal et l'animer
  - T°2 – Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité
  - T°4 – Favoriser l'engagement et la participation de la population
  - T°9 – Promouvoir une alimentation locale, saine et durable
- **Énergie (E) :**
  - E°11 – Assurer l'exemplarité de la Commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments
  - E°14 – Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable
  - E°16 – Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton·nes et les vélos

- **Climat (C) :**
  - C°17 – Renforcer la biodiversité pour accompagner les changements climatiques
  - C°20 – Prévenir et gérer les dangers naturels
  - C°21 – Protéger la santé des habitants face aux canicules
  - C°22 – Protéger les sols
  - C°Autres – Mettre en place une gestion durable de l'eau

Ces actions combinent gouvernance, exemplarité, infrastructures, adaptation climatique et sensibilisation citoyenne — autant de leviers essentiels pour accélérer la transition énergétique et écologique au niveau local.

## 4.3 ROUTES ET RESEAU ROUTIER

### **Acceptation du Préavis N° 28/2023 : Réfection et réaménagement de la route de Châtel**

Le Conseil communal a accepté, lors de sa séance du 16 mars 2023, le préavis N° 28/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 2'216'500.— TTC pour la réfection et le réaménagement de la route de Châtel. Les travaux ont débuté le 21 août 2023 et devraient s'achever début juin 2025, avec la pose de la couche finale d'enrobé de couleur miel sur les trottoirs.

### **Acceptation du Préavis N° 44/2023 : Réfection et réaménagement de la route de la Colonie**

Lors de sa séance du 21 septembre 2023, le Conseil communal a accepté le préavis N° 44/2023 relatif à une demande de crédit de CHF 513'000.— TTC pour la réfection et le réaménagement de la route de la Colonie. Ce projet est en cours d'exécution en 2024 et sera partiellement retardé en raison de la nécessité de remplacer la conduite d'eau sous pression (voir ci-dessous).

### **Acceptation du Préavis N° 49/2024 : Trottoir – Route du Muids**

Le Conseil communal a accepté le préavis N° 49/2024 dans sa séance du 7 mars 2024, portant sur une demande de crédit de CHF 1'465'000.— TTC pour financer les travaux de réfection de la route du Muids (RC 24-IL-S) à travers la localité, ainsi que l'aménagement d'un trottoir entre la Clinique de Genolier et le village. L'exécution de ce projet est prévue au printemps 2025.

### **Acceptation du Préavis N° 57/2024 : Route de Duillier – piste cyclable**

Le Conseil communal a accepté le préavis N° 57/2024 portant sur la participation de la Commune de Genolier, à hauteur de CHF 71'000.—, au financement de l'étude préliminaire relative à l'aménagement de la RC 24, incluant la création d'une voie cyclable entre Genolier et Nyon. L'étude est en cours, avec une réalisation prévue à l'horizon 2032.

### **Acceptation du Préavis N° 60/2024 : Remplacement de la conduite d'eau sous pression de la route de la Colonie**

Deux fuites successives survenues lors des travaux de la route de Châtel ont mis en évidence la vétusté de la conduite d'eau sous pression. Le préavis N° 60/2024, portant sur une demande de crédit de CHF 771'000.— TTC pour financer le remplacement de cette conduite ainsi que de la défense incendie située sous la route de la Colonie, a été accepté lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2024.

## Projet de Voie Verte entre Genolier et Givrins

Un projet de voie verte entre Genolier et Givrins est à l'étude. Cette initiative vise à créer un espace dédié aux piétons et aux cyclistes, favorisant ainsi la mobilité douce et offrant une alternative écologique et agréable pour les déplacements entre les 2 villages. Certaines oppositions se sont déjà manifestées.

### 4.3.1 VOIRIE

L'année 2024 a été marquée par plusieurs évolutions positives au sein de notre équipe de voirie.

Nous sommes particulièrement fiers de souligner que notre apprenti Leandro Martins a obtenu son CFC. Ce succès constitue une grande fierté pour la commune, d'autant plus qu'il a su motiver et tirer vers le haut notre deuxième apprenti, illustrant ainsi l'importance de l'émulation et de l'esprit d'équipe dans la formation. Il est d'ailleurs resté au sein de notre équipe en tant qu'employé de la voirie durant quatre mois après la fin de son apprentissage, assurant une transition réussie vers le monde professionnel.

Une nouvelle responsabilité a été assumée par notre service de voirie : la prise en charge de la conciergerie de nos bâtiments communaux lors des absences du concierge (vacances ou obligations militaires). Cette tâche supplémentaire représente un volume non négligeable d'heures de travail, absorbé avec efficacité par notre équipe.

Depuis la rénovation des routes et la mise en place du trottoir dans le quartier de Sus-Châtel, le nombre d'heures de balayage a considérablement augmenté, demandant un effort logistique supplémentaire de la part de notre service.

La situation avec la tondeuse robot a connu une nette amélioration depuis que la maintenance a été reprise par la maison Husqvarna. Les pannes sont désormais bien moins fréquentes, ce qui facilite l'entretien des terrains de foot.

D'importants travaux ont été menés à la station du Montant pour renforcer la sécurité de la distribution d'eau. La qualité du suivi a également été renforcée grâce à la prise en charge des surveillants par M. Davide Troiano de la commune d'Arzier-Le Muids. Notre employé de voirie Bruno Almeida a fait une proposition d'optimisation de l'utilisation de l'eau provenant du bas des Côtes – qui été soumise et acceptée par la Municipalité.

Notre équipe continue par ailleurs d'assurer une surveillance à distance du chauffage des bâtiments communaux, y compris tard le soir, démontrant une implication allant bien au-delà des horaires habituels.

Enfin, la bonne ambiance et la cohésion de l'équipe sont renforcées par des activités extra-professionnelles appréciées, telles qu'une descente de l'Aar ou une marche au pied du Cervin. Ces moments de convivialité contribuent à la motivation et à l'efficacité de l'ensemble du service.

## 4.4 CIMETIÈRE

Notre cimetière a été entièrement rénové en 2022/2023 et aucun nouvel investissement n'a été consenti en 2024

En 2024, nous avons enregistré 8 décès. Trois défunts n'ont pas choisi d'être enterrés au cimetière de Genolier alors que deux personnes décédées n'habitant pas dans notre Commune ont été inhumées à Genolier.

L'utilisation du cimetière en 2024 a été répartie comme suit :

- 2 tombes à la ligne (3 en 2023)
- 1 urne cinéraire dans une tombe à la ligne existante
- 1 urne funéraire
- 2 colombarium (1 en 2023)
- 1 au jardin du souvenir (6 en 2023)

Lors du dernier rapport de gestion, nous avons prévu de supprimer, en 2024, une trentaine de tombes excédant la concession selon le règlement du cimetière (30 ans).

S'agissant d'un processus complexe (communication aux familles, exhumation, dépollution, etc.), cette opération a été reportée sur 2026.

#### 4.5 TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les déchets récoltés en 2024 (2023) se répartissent comme suit :

178	(170)	tonnes d'ordures ménagères
193	(163)	tonnes de déchets organiques
105	(104)	tonnes de papier et carton
89	(97)	tonnes de verre
99	(101)	tonnes de compost
74	(65)	tonnes de déchets encombrants
46	(41)	tonnes de bois usagé
43	(42)	tonnes de déchets inertes
9	(15)	tonnes de plastiques mélangés
5	(5)	tonnes d'alu - fer blanc
19	(15)	tonnes de ferraille
9	(7)	tonnes de vêtements (Texaid + Textura)

Paradoxalement, le meilleur tri des déchets (transfert du contenu des sacs d'ordures ménagères sur autres tris), donc générant moins de rétrocession cantonale (sur sacs taxés) alors que le coût du transport augmente, pénalise les comptes de la Commune. Dès lors, en 2024 la taxe EM (Equivalent Ménage) a été augmentée de Frs. 110.—à Frs. 120.—p.a. Pour mémoire, ces comptes doivent être équilibrés chaque année.

A relever que à la suite de plusieurs contrôles effectués par la SADEC, un important potentiel d'amélioration du tri dans les ordures ménagère (voir tonnage ci-dessus) est souhaité. Une campagne de sensibilisation va être lancée par la Commune.

#### Centre de Tri de la Caisserie

Notre centre de tri est organisé à satisfaction des utilisateurs et nous essayons de le pourvoir de tous les éléments possibles pour faciliter le tri des déchets.

A relever que notre collègue, Monsieur Ardjoume Bindin a obtenu son diplôme de Master HES-SO en aménagement du territoire avec mention « excellent ». Il va poursuivre ses études en vue de l'obtention d'un doctorat.

## 4.6 EAUX CLAIRES (EC) / EAUX USEES (EU)

### Travaux d'entretien annuels

Il s'agit de l'entretien usuel par secteur (sur 5 ans) comprenant l'inspection, le curage, le fraisage et les petites réparations. Le coût de cet entretien des collecteurs publics a fortement augmenté suite à la reprise par la Commune des collecteurs privés (voir ci-dessous). Le budget 2025 a été réajusté afin de faire face à ces nouvelles charges.

### Préavis pour travaux prioritaires 2023-2024

Plusieurs nouveaux travaux de réparation ont été rendus nécessaires et un nouveau préavis N° 45/2023 a été présenté et accepté par le Conseil communal. Il s'agit notamment du chemin du Champ-des-Pierres, chemin de la Pesse et du chemin de la Condémine. Les premiers travaux ont débuté à l'automne 2023 et se sont achevés en 2024.

### Reprise des collecteurs transitant sur les parcelles privées

Cette activité de reprise (Préavis N° 18/2022) a fait l'objet de deux présentations en 2024 (environ six présentations doivent encore être organisées pour la reprise totale des collecteurs transitant par des parcelles privées).

A ce jour, 86 conventions ont été signées (51 à fin 2023). Ce résultat est très satisfaisant. Toutefois, le revers de la médaille est que notre budget d'entretien a subi une forte augmentation pour 2025 (engagement par la Commune d'effectuer les réparations et l'entretien des collecteurs repris).

### Association intercommunale pour l'épuration des eaux (APEC)

Dans sa séance du 19 septembre 2024, le Conseil Communal a accepté l'augmentation du plafond d'endettement de l'APEC de Frs. 11'000'000.— à Frs. 100'000'000.—. Cette augmentation est destinée à la souscription d'un emprunt en vue de la construction de la nouvelle Step qui sera implantée sur le site du Lavasson à Gland.

Les charges de l'épuration des eaux (charges financières des emprunts et amortissements) devraient impacter notre Commune (après utilisation des fonds propres de l'APEC) et cette augmentation sera intégrée au budget 2026.

## 4.7 COURS D'EAU

Dans le secteur de la Clinique, nous avons le plaisir d'annoncer qu'Arzier-Le Muids a trouvé une solution avec le propriétaire foncier, ce qui nous permet désormais d'avancer concrètement sur le projet de remise à ciel ouvert du ruisseau de La Joy. Ce projet, en suspens depuis plusieurs années en raison de la nécessité d'aménager une zone inondable en amont, va ainsi pouvoir être planifié. Le dépôt d'un préavis est prévu pour 2025.

Comme chaque année, les embâcles dans les cours d'eau de la commune sont régulièrement dégagés par notre service de voirie. Lorsque les dimensions le nécessitent, les interventions sont assurées par les bûcherons du centre forestier La Colline.

Par ailleurs, le pont sur l'Oujon, en direction du Bois de Chênes mis en place par la protection civile en 2018, présentait de forts signes de faiblesse structurelle. En 2024, un projet de remplacement a été élaboré. Son exécution est prévue pour le printemps 2025 et sera réalisée par le groupement forestier La Colline, en collaboration avec le groupement AGFORS.

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### 5.1 AISGE (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE SCOLAIRE GENOLIER ET ENVIRONS)

Notre commune jouit d'une démographie relativement stable, le nombre de jeunes scolarisés dans notre établissement reste quasiment identique d'année en année.

En août 2024, l'AISGE a été contrainte de se séparer de sa directrice générale, Mme Annick KOSEL. Face à cette situation, le comité de direction (CoDir) a pris en charge en urgence le suivi opérationnel des dicastères.

Mme Dominique ALTHAUS, Secrétaire générale, a pris sa retraite au 31 décembre 2024.

La construction attendue depuis de nombreuses années du collège du « Bix » à Arzier-Le Muids a débuté cet automne et la fin de travaux est envisagée pour la rentrée scolaire 2026-2027. Ce bâtiment accueillera les élèves de 5 et 6P Harmos, libérant ainsi des classes dans les villages de Trélex, Arzier-Le Muids et St-Cergue.

#### **CONSEIL DE DIRECTION (CODIR)**

Le comité de direction compte 10 membres, répartis à raison de 2 municipaux par commune de notre arrondissement scolaire.

Les séances du CoDir ont lieu en principe une fois par mois, généralement le mercredi soir. Les séances et les discussions du CoDir ne sont pas publiques, de même que les procès-verbaux ; ils sont régis par la LPrD (Loi sur la protection des données personnelles). Les dossiers traités lors des séances du CoDir régissent les dicastères. Le Directeur de l'établissement scolaire a été invité à participer à des séances du CoDir lorsque des points spécifiques concernaient l'EPSGE. A chaque séance, un procès-verbal est rédigé par la secrétaire de direction ; ces procès-verbaux sont reliés et conservés aux archives de l'association.

Les CoDir de l'AISGE s'est réuni 10 fois en 2024.

#### **CONSEIL INTERCOMMUNAL (CI)**

La présidence est assurée par Madame Céline Heller-Berger.

Les représentants de notre Commune sont : pour le Conseil communal : Mesdames Myriam Bedat, Noémie Dunand et Sylvie Bolay et pour la Municipalité, Monsieur André Darmon.

Le CI a tenu 4 séances.

#### 5.1.1 RESTAURANTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Le choix du prestataire de repas primaires et secondaires effectué en 2017 continue à satisfaire les élèves et nous nous réjouissons de la bonne collaboration que nous avons avec Monsieur Claude Besnard.

## 5.1.2 EVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

Evolution du nombre d'élèves au 31 décembre pour l'Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier et Environs (EPSGE)

Année	Nbre d'élèves EPSGE	Variation s/année précédente
2020	1133	+41
2021	1204	+71
2022	1211	+7
2023	1192	-19
2024	1197	+ 5

Evolution du nombre d'élèves à l'école primaire pour Genolier :

Année	Nbre d'élèves 1P à 6P	Variation s/année précédente
2020	106	-5
2021	116	+10
2022	119	+3
2023	157	+38
2024	151 (1P à 8P)	-6

Evolution du nombre d'élèves à l'école secondaire pour Genolier :

Année	Nbre d'élèves 7P à 11S	Variation s/année précédente
2020	118	+1
2021	119	+1
2022	121	+2
2023	80	-41
2024	63 (9 à 11S)	-17

Le coût de l'élève primaire est de CHF 5'676.75 (CHF 4'657.50 en 2023) et celui de l'élève secondaire est de CHF 6'540.25 (CHF 5'235.10 en 2023) pour Genolier.

Le rapport de gestion de cette association se trouve sur son site internet [www.aisge.ch](http://www.aisge.ch).

## 5.2 PPLS (PSYCHOLOGIE, PSYCHOMOTRICITE ET LOGOPEDIE EN MILIEU SCOLAIRE)

Les conventions PPLS sont signées avec la Ville de Gland et les communes de l'AISE (Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade). Les comptes sont intégrés dans les comptes de l'AISGE.

La déléguée PPLS pour l'AISGE est Madame Evelyne Fallet.

### 5.3 RAT (RÉSEAU D'ACCUEIL DES TROBLERONES) – AIDE À LA PETITE ENFANCE

Le Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) est une Association Intercommunale d'Accueil de jour des Enfants de 2 mois à 12 ans et qui regroupe les communes de :

Arzier - Le Muids, Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Duillier, Genolier, Givrins, Gland, Le Vaud, Longirod, Marchissy, Prangins, Saint-Cergue, Saint-George, Trélex et Vich.

Le RAT a pour objectif de garantir la qualité de l'Accueil de jour des enfants tout en maintenant une accessibilité financière et géographique pour toutes les familles. Il constitue, gère et développe un réseau conformément à la Loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE).

Le RAT a la mission de constituer, gérer et développer un réseau conformément à la Loi du 20 juin 2006 sur l'Accueil de Jour des Enfants. Cette loi a pour objectif d'augmenter les places de garde dans la région et de permettre, notamment, de conjuguer la responsabilité éducative des parents avec leur insertion dans l'activité professionnelle, tout en garantissant la qualité de l'accueil de jour, ainsi que son accessibilité financière et géographique.

Il élabore les conditions d'accueil, les priorités d'accès ainsi que la politique tarifaire pour l'ensemble du réseau tout en maintenant les compétences et connaissances actives dans chaque structure affiliée et en préservant le projet pédagogique et les spécificités propres à chaque entité. Nous assurons un rôle de coordinateur entre les structures affiliées. L'administration du RAT gère également la structure de coordination de l'Accueil Familial de Jour pour toutes les communes du réseau.

La politique d'accueil progresse, mais elle n'avance pas assez rapidement pour accompagner l'évolution démographique et les changements sociaux.

Le rapport de gestion de cette association se trouve sur son site internet : [www.reseautoblerones.ch](http://www.reseautoblerones.ch).

### 5.4 CULTES

#### **Paroisse protestante de Genolier-Givrins-Duillier-Trélex**

Activités et relations habituelles avec la paroisse protestante.

#### **Paroisse catholique de Nyon**

Participation uniquement financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

## 6. POLICE

### 6.1 POLICE CANTONALE – SIR

La Gendarmerie vaudoise est régulièrement présente sur le territoire communal grâce à son poste mobile, offrant ainsi une bonne visibilité à la population. Nous pouvons également compter sur une étroite collaboration en cas de besoin.

La société SIR patrouille avec efficacité sur le territoire communal et plus spécifiquement autour des bâtiments communaux et scolaires depuis 2016.

Notre participation à la Police cantonale s'élève à CHF 454'563.— pour 2024 (2023 : CHF 410'788.—)

#### 6.1.1 CONTRÔLES DE VITESSES EFFECTUÉS PAR LA GENDARMERIE

12 contrôles de vitesse ont été effectués par la Gendarmerie sur notre territoire en 2024 (11 en 2023). 7'425 véhicules ont été contrôlés et 326 dénoncés = 4,39 %. (5'111 et 330 en 2023 = 6,45 %).

## 6.5 DÉFENSE INCENDIE

### 6.5.1 SDIS NYON-DÔLE

Le site est formé d'une section DPS de catégorie A (détachement premiers secours) et d'une section DAP (détachement d'appui).

Le site de Genolier intervient principalement sur le territoire de Genolier, Givrins et Trélex (hors Chèvrerie de Givrins et Genolier qui sont sous la couverture du site de St-Cergue).

Il peut être alarmé dans un secteur d'engagement plus large sur demande de la centrale 118, du Commandant, ou du chef de Site en fonction du type de mission.

Notre Municipal, Monsieur Pascal Colombo, fait partie de la Commission des Finances.

Notre participation financière a été de CHF 85'000.— (stable depuis 5 ans).

#### 6.5.2 DÉLÉGATION FEU SDIS NYON-DÔLE – SITE DE GENOLIER

La Commune a été représentée à la Délégation Feu, site de Genolier, par les Municipaux, Messieurs Jean Zucchello et Pascal Colombo.

Effectif 2024 : 33, inchangé par rapport à 2023. Cet effectif comprend 6 femmes sapeures.

Recrues	3
Appointés et sapeurs	17
Sous-officiers	5
Officiers	8

Le nombre d'interventions est resté stable par rapport à l'exercice précédent, soit 38 interventions contre 37 interventions en 2023.

Les interventions se répartissent comme suit :

- Incendies	3
- Sauvetages	3
- Pollutions	2
- Inondations	20
- Alarmes automatiques	2
- Alarmes techniques	8

La répartition géographique est la suivante :

- Genolier	13
- Givrins	5
- Trélex	15
- Autres (Duillier et Prangins)	5

Par ailleurs, 26 % des interventions se sont déroulées en journée et 74 de nuit.

A relever que les fortes pluies du mois de juin ont particulièrement impacté l'activité de nos pompiers.

## 6.6 ORGANISATION RÉGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE (ORPC) – AIDE À LA POPULATION

L'ORPC District de Nyon a poursuivi en 2024 sa dynamique de redressement initiée en 2023 sous la conduite de son Commandant, Monsieur Joël Tobler, en poste depuis le 1er mars 2023.

Le CODIR a pleinement retrouvé sa fonction stratégique dès le début de l'année, permettant une gouvernance plus fluide et une meilleure répartition des responsabilités. Cette stabilité retrouvée se reflète dans la gestion budgétaire, avec une répartition désormais normalisée des charges salariales et des honoraires des prestataires externes, notamment ceux des membres du CODIR.

L'année 2024 a été marquée par une montée en puissance des activités opérationnelles. Au total, l'ORPC a assuré **11 engagements majeurs**, dont **5 liés à des manifestations**, **3 exercices cantonaux ou intercantonaux**, **1 intervention en lien avec les intempéries**, et **2 engagements spécifiques** en soutien logistique ou d'assistance. Ce rythme élevé d'activité témoigne de la capacité retrouvée de l'organisation à répondre efficacement aux sollicitations, tant sur le plan cantonal que régional.

Par ailleurs, l'ORPC a poursuivi son effort de formation avec **plus de 2'600 jours de service accomplis** par ses membres, un chiffre en nette progression. La collaboration avec les partenaires institutionnels s'est également renforcée, notamment avec le SDIS et la Police, dans le cadre d'exercices conjoints.

Sur le plan des infrastructures, les travaux de mise en conformité du bâtiment de Prangins, validés en 2023 pour un montant de CHF 900'000, ont débuté comme prévu. Ces travaux permettront à terme une amélioration significative des conditions d'accueil et de stockage du matériel.

Enfin, malgré un contexte encore marqué par les exigences accrues de l'EMCC et la nécessité de maintenir un haut niveau de préparation face aux risques internationaux, la contribution financière des Communes a pu être contenue à **CHF 20.42 par habitant**, contre CHF 20.67 en 2023, confirmant une gestion rigoureuse des ressources.

## 7. SÉCURITÉ SOCIALE

### 7.1 SÉCURITÉ SOCIALE – PRÉVOYANCE SOCIALE

La participation de notre commune à l'ensemble des rubriques sociales 71 et 72 en 2024 a été de CHF 6'057'737.— (CHF 4'760'963.58 en 2023).

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### 8.1 EAUX

Les quelques signes de faiblesse constatés sur notre réseau ESP (Eau Sous Pression) cette année, furent essentiellement de vieilles vannes de concession impossibles à fermer qu'il a fallu remplacer, une fuite « courants vagabonds » à la route de Châtel et une fuite de « vieillesse » quelque peu pernicieuse au chemin de Sous-la-Ville. Les travaux sont terminés en mars 2025. La campagne de détections de fuites effectuée en 2021 sera améliorée en 2025, par la pose de micros sur tout le réseau pour permettre la détection de fuites rapidement : les indications fournies par les relevés continus permettront d'agir sur les quelques points faibles et réduire énormément les pertes sur notre réseau d'Eau sous pression, même si notre réseau est en très bon état.

#### **Protection incendie**

Le contrôle annuel, l'assainissement, la révision et le remplacement ciblé de notre parc de BH (bornes hydrantes) se sont poursuivis cette année avec l'étroite collaboration de nos pompiers et de nos fontainiers.

La mise en conformité du réseau ESP à Sus-Châtel, au chemin de Champ-Corboz, avec l'adjonction d'une BH, a fait l'objet d'un Préavis en mars 2023, et les travaux ont été exécutés durant l'été : cette mise en conformité a été demandée par l'ECA et sera subventionnée partiellement par elle.

#### **Compteurs**

Sur le réseau communal ESP, tous les compteurs sont équipés d'un émetteur-radio pour le relevé à distance annuel des indexes. Comme ces émetteurs sont équipés d'une pile, certains après onze ans sont arrivés en fin de vie et doivent être remplacés. Un certain nombre de compteurs d'arrosage avec relevé à distance ont été installés, sur demande spécifique des citoyens. Cela permet d'être exempté de la taxe d'épuration pour l'arrosage. Il est bon de rappeler que cette installation est à la charge du propriétaire et qu'elle n'est pas forcément rentable pour de modestes consommations !

#### **L'Entente « eaudici » (anc. Sidemo) Station de traitement des eaux du Montant – Exploitation de la Nappe inférieure de la Cézille - SAPAN**

Nous restons encore dans l'attente de notre demande de renouvellement de la concession du Montant, couplée à la demande d'une nouvelle concession pour la nappe inférieure de la Cézille : le canton pourrait finalement nous l'accorder en 2025. Les oppositions encore actives ont été levées, mais les opposants ont fait recours. Notre conseil juridique a pu obtenir l'effet suspensif pour le repérage des emplacements les plus propices pour les forages de prospection. Ce projet est vieux de plusieurs dizaines d'années (les premières mesures et sondages ont débuté en 1984). La participation de Genolier à cette étude, dans le cadre de l'Entente Intercommunale « eaudici », comprend plusieurs sondages et forages préliminaires pour déterminer de manière optimale les puits de pompage et d'infiltration. Cette étude, pour le rappeler, a fait l'objet d'un Préavis municipal en mars 2021, accepté par le Conseil communal d'alors.

L'étendue des périodes de précipitations en 2024 a été abondante et il n'y a pas eu de pénurie. Il n'y a pas eu de restrictions d'eau l'année dernière, malgré le fait que des problèmes techniques de sécurité à la station du Montant fin 2023 ont perturbé l'exploitation normale de la station, ce qui a fait exploser le budget d'exploitation. Il a fallu pomper plus de 70'000 m<sup>3</sup> d'eau du Lac à la station du Petit-Cordex (SAPAN).

Déjà en 2022, les déboires rencontrés dans le traitement de l'eau avaient conduit « eaudici » à mandater un bureau d'ingénieurs pour faire une étude approfondie et analyser tous les points

faibles de la station du Montant, et cette analyse avait abouti à une demande d'investissement de CHF 1,5 millions. Le Conseil communal de Genolier a validé en mars 2023 un Préavis de demande de crédit correspondant à notre quota au sein de l'Entente (CHF 357'000.-). La plupart de ces travaux d'assainissement ont pu être réalisés durant l'année écoulée et pendant les interruptions du traitement de l'eau, nous avons dû recourir à un complément important d'eau du Lac via la SAPAN, à travers notre station de pompage du Petit-Cordex.

La quantité d'eau pompée du Lac et traitée par la SAPAN en 2024 a été de quelque 73'206 m<sup>3</sup> (26'700 m<sup>3</sup> en 2023, 59'158 m<sup>3</sup> en 2022 et 21'230 m<sup>3</sup> en 2021), dont 29'748 m<sup>3</sup> pour Genolier inférieur.

Sur le plan statistique, en 2024, il a été pompé au puits d'émergence du Montant et traité à la station du SIDEMO (« eaudici ») pour les trois communes partenaires (Arzier, Gland et Genolier) le volume total de 859'441 m<sup>3</sup> (1'091'519 m<sup>3</sup> en 2023, 1'245'251 m<sup>3</sup> en 2022, 1'192'367 m<sup>3</sup> en 2021 et 1'397'446 m<sup>3</sup> en 2020), dont 121'190 m<sup>3</sup> pour Genolier (217'253 m<sup>3</sup> en 2023, 184'879 m<sup>3</sup> en 2022, 262'652 m<sup>3</sup> en 2021 et 296'970 m<sup>3</sup> en 2020) (fontaines et arrosages inclus). Nos captages des sources du Bas des Côtes ont permis de fournir 98'511 m<sup>3</sup> (103'888 m<sup>3</sup> en 2023, 76'957 m<sup>3</sup> en 2022, 105'985 m<sup>3</sup> en 2021 et 81'473 m<sup>3</sup> en 2020) d'eau effectivement consommée par le réseau communal.

Sur un autre plan, l'amélioration de la pression du réseau sur les hauts du réseau supérieur de Genolier et la nécessaire amélioration de notre autonomie en eau et de notre réserve incendie, nous ont poussé à lancer l'étude pour un nouveau réservoir au Bas des Côtes. Néanmoins, le projet ne verra le jour que grâce à l'amélioration du captage actuel. Cette amélioration, objet du Préavis voté en juin dernier, est en cours grâce à une étude validée par la DGE. Cette étude consiste en des relevés géophysiques du terrain et d'un ou deux forages exploratoires à réaliser ce printemps. L'adjudication des travaux a été faite.

Les analyses obligatoires effectuées à intervalles réguliers sur notre réseau de distribution ESP (Eau sous pression) comprennent la surveillance d'une présence en trop forte proportion (seuil maximum) des éléments suivants :

- Contaminants tels que métaux (Ag, Al, As, ... Pb, Zn, etc.)
- Germes microbiologiques tels que aérobies mésophiles, Escherichia coli, etc.
- Paramètres physico-chimiques tels que Turbidité, pH et Conductivité électrique
- Micropolluants tels que pesticides et métabolites pertinents, diméthachlore, etc.

## 8.2 CHAUFFAGE A DISTANCE, GENOLIER CÂD SA

La société anonyme créée en 2003 fonctionne selon ses propres statuts définis par le Code des obligations. La société assure l'exploitation, la maintenance et la facturation de l'énergie aux propriétaires raccordés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire. Le Conseil d'administration est formé actuellement de deux membres de la Municipalité, Mme E. Fallet et M. J. Zucchello, de deux membres du Conseil communal, MM. T. Stäger et M. Dunant, et d'un membre extérieur, M. C. Bürki, président, tous nommés par la Municipalité.

La chaufferie de Genolier CÂD SA est alimentée en plaquettes forestières sèches provenant principalement des forêts communales via le dépôt intercommunal de Trélex géré par l'ACP (Association Intercommunale pour le Couvert à Plaquettes). La nouvelle chaufferie à pellets, qui est une chaufferie d'appoint, sert essentiellement à fournir l'énergie pour l'eau sanitaire en été et à couvrir les interruptions de marche des chaudières à plaquettes le reste de l'année.

A ce jour, 39 bâtiments sont raccordés, soit 6 bâtiments communaux (salle communale du Gossan – Le Montant 1912 – Le Pavillon - L'Administration communale et l'Auberge – L'immeuble D'une Fontaine à l'Autre – Le CTC + Caserne SDIS + Appartements), 2 bâtiments scolaires appartenant à l'AISGE (Oujon - Cordex) et 31 bâtiments privés, dont le dernier a été raccordé au réseau en été 2023. Il n'y a pas eu de nouveaux raccordements depuis.

2023/2024 est la sixième année complète après la mise en conformité de la filtration des fumées et la réduction drastique des particules fines. Buts atteints : ne diffuser dans ses fumées que des particules 10 fois plus fines que précédemment, avec une combustion et un rendement énergétique meilleurs !

La nouvelle chaudière à pellets a été mise en service en décembre 2022.

Pour permettre certains investissements, l'amortissement des installations et notamment le remplacement périodique des compteurs exigé par la METAS (Institut fédéral de métrologie), il est impératif que les comptes de la SA soient bénéficiaires, et le CA veille à ce qu'ils le soient.

Notre réseau est sous contrat de maintenance et surveillance 24h/24h auprès d'une société qualifiée. Les problèmes de fonctionnement sont suivis et régulièrement traités. Nos deux nouvelles chaudières sont en conformité avec les normes fédérales OPAir concernant les émissions de particules fines. Les étés 2023 et 2024 ont bénéficié pleinement de l'énergie délivrée par la nouvelle chaudière à pellets.

Statistiques des dernières années de chauffe :

<b>Quelques chiffres</b>	<b>2021//2022</b>	<b>2022//2023</b>	<b>2023//2024</b>
Energie « plaquettes bois »	2'503'210 kWh	2'483'280 kWh	2'427'024 kWh
avec quantité plaquettes	899'170 kg	839'480 kg	819'950 kg
équivalent « mazout » économisé	250'321 kg	248'328 kg	242'702 kg
Pouvoir calorifique= f(humidité)	2.78 kWh/kg	2.96 kWh/kg	2.96 kWh/kg
Energie « pellets »	-'---'--- kWh	202'339 kWh	379'960 kWh
avec quantité pellets	---'--- kg	50'310 kg	111'652 kg
Pouvoir calorifique pellets	--.- kWh/kg	4.03 kWh/kg	3.40 kWh/kg
Energie « mazout » / « pellets »	x 2.68	x 2.48	x 2.94
avec quantité mazout de	37'333 kg	20'141 kg	4'000 kg
Pouvoir calorifique	10.0 kWh/kg	10.0 kWh/kg	10.0 kWh/kg
<b>Total</b>	<b>2'876'540 kWh</b>	<b>2'887'031 kWh</b>	<b>2'983'250 kWh</b>

## 9. DIVERS

### 9.1 RÉGION DE NYON

Pour mémoire, Région de Nyon est une association de communes du district. Elle compte 41 membres (sur 47 du district) et réalise des projets pour la population et l'économie en matérialisant des synergies entre villes et villages.

Au travers du DISREN, elle procède à des levées de fonds. Le DISREN est un dispositif d'investissement solidaire appartenant à Région de Nyon.

Préavis DISREN présentés en 2024

N°	Thème	Descriptif	Montant
42/2024	Mobilité	Aménagement d'un nouvel arrêt de bus à Chavannes-de-Bogis	CHF 31'822.--
43/2024	Tourisme	Financement de la finalisation du bâtiment d'accueil de Télé-Dole SA	CHF 2'620'000.--

Intégralité des préavis déposés par Région de Nyon :

46/2024	Participation de CHF 460'000.— pour le fond régional pour la mobilité 24/28
45/2024	Crédit de CHF 410'000.— pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz 24/28
44/2024	Budget 2025
41/2024	Adoption de la vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève
40/2024	Etat financier du fonds TP régional 2010-2024
39/2024	Crédit de CHF 27'115.— pour l'expérimentation de navettes électriques (Gland)
38/2024	Compte 2023
36/2024	Crédit de CHF 43'240.— pour renouvellement de la stratégie régionale 25/29
35/2024	Partic. de CHF 188'000.— pour l'étude du projet TP jonction autoroutière Gland
34/2024	Crédit de CHF 120'000.— pour l'étude du Projet d'agglomération 5 <sup>ième</sup> génération

Le détail de chaque préavis est consultable sur le site de Région de Nyon.

## 9.2 ASSOCIATIONS, ORGANES, ENTENTES DONT FAIT PARTIE LA COMMUNE DE GENOLIER

Associations	But	Représentants
ACP	Association intercommunale d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie	PCO Président CI : GGI
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs	CODIR : EFA – présidente GGI – membre CI : ADA
APEC	Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte	CI : ADA/PCO
ARAS	Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon. Application des dispositions de la loi sur la prévoyance sociale et l'aide sociale, des dispositions sur la protection de la jeunesse et application des dispositions de la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs attribuent aux communes	CI : EFA
Centre funéraire	L'Exploitation du centre funéraire Régional de Nyon	PCO
Clinique dentaire scolaire	Exploitation d'une structure itinérante destinée à effectuer les contrôles dentaires exigés par la loi	CI : EFA
Région de Nyon	Association pour l'aménagement de la région nyonnaise	CI : PCO
Délégation feu Genolier-Givrins-Trélex	Collaboration, échanges et soutien au SDIS Nyon-Dôle, site de Genolier	PCO et JZU
eaudici Service intercommunal de distribution d'eau du Montant	Gestion de la station avec Gland et Arzier-Le Muids Entente intercommunale	COPIL : JZU
Fondation du Bois de Chênes	Promouvoir la gestion durable du patrimoine du Bois de Chênes	Cons. Fondation : ADA
Genolier Càd SA	Chauffage à distance	CA : C. Bürki, Président CA : JZU - EFA AG : ADA
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins	CI : GGI, président EFA, membre CODIR : ADA, JZU
La Forestière	Production de bois – organisation de la vente groupe	CA : ADA
NStCM SA	Transports, voyageurs	CA : PCO, vice- président
ORPC	Organisation de la protection civile dans le district	CI : ADA
PJV	Vulgarisation des richesses naturelles de la chaîne du Parc Jura Vaudois	ADA

RAT	Réseau d'accueil des Toblerones Accueil de la Petite Enfance	CI : EFA
SANE	Syndicat d'arrosage Nyon et Environs	AG : JZU
SAPAN SA	Pompage et adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise	AG : JZU
SDIS Nyon-Dôle	Service de la défense incendie et secours	PCO
STI	Contrôle plans et procédures de construction	GGI

Autres participations :

- ADCV
- UCV
- Soutien au GHOL
- Sodefor II (Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté)
- Romande Energie
- SPA
- Centre historique de Chiblins
- Plan Directeur Forestier du canton de Vaud- La Forestière
- Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et communications de faillites (Chésereux)
- CBOVd – Chambres des Bois de l'Ouest Vaudois (ADA Comité)

### 9.3 SOCIÉTÉS LOCALES – ASSOCIATIONS

- Accordéonistes l'Echo du Signal de Bernex
- Association des Chevaliers du Bois de Chênes
- Association des paysannes vaudoises de Genolier et environs
- Association du Carnaval
- Atelier musical Noémie Fa Sol
- AVS/APG – Amicale des Valeureux Sapeurs et Amis des Pompiers de Genolier
- BG Pétanque
- Bibliothèque Matulu
- Centre de Yoga
- Club des 100 du FC Genolier-Begnins
- FC Genolier-Begnins
- Fête du Sapin
- Genolier Groupe Fitness
- Groupe de Gymnastique 60 ans &+
- Gym Dames
- Gym Hommes
- Handball Club
- La Grande Brocante
- Le Cercle des Tillots
- Noémie Fa Sol
- SDIS Nyon-Dôle
- Société de Tir
- TRAC
- Yoga Gabriela
- Yoga Anaïs
- Zumba

La séance d'échange et de discussion qui s'est déroulée le 28 novembre 2024 avec les sociétés locales a été un moment précieux de partage, de réflexion et de renforcement des liens. Réunissant les représentants engagés des diverses associations locales, cette rencontre a offert une plateforme pour discuter des enjeux communs, partager des idées inspirantes et renforcer la collaboration au sein de notre tissu associatif.

Le dialogue ouvert a été le fil conducteur de cette séance, permettant aux sociétés locales de s'exprimer librement, de partager leurs succès et leurs défis, et d'explorer des pistes de collaboration potentielles.

Le partage des bonnes pratiques a été au cœur des échanges.

## 9.4. RELATIONS AVEC LA POPULATION

L'apéritif du Nouvel An qui a lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de l'année ainsi que la Fête du 1<sup>er</sup> août renforcent les liens au sein de notre commune en passant ces moments en toute convivialité. Ils permettent aux citoyens de se sentir connectés et valorisés, montrant ainsi que le tissu social est au cœur des priorités municipales.

### Accueil des nouveaux habitants et des nouveaux retraités

Pour la première fois, la commune a organisé une réception d'accueil destinée aux nouveaux habitants et aux nouveaux retraités, en collaboration avec les sociétés locales, qui ont ainsi eu l'opportunité de se présenter.

Au vu du succès de cet événement, cette réception sera désormais organisée tous les deux ans, en alternance avec l'accueil des jeunes atteignant l'âge de 18 ans.

### Sortie des aînés

La traditionnelle sortie des aînées a eu lieu le 29 mai offrant une journée riche en découvertes et en convivialité.

La matinée a débuté par une visite guidée du Centre Mondial du Cyclisme à Aigle, permettant aux participants de mieux comprendre l'histoire et les infrastructures de ce centre de renommée internationale.

Le déjeuner a été servi à l'Hôtel-Restaurant de l'École de Tourisme Vatel à Martigny, offrant un moment de détente et de partage dans un cadre agréable.

L'après-midi a été marqué par deux visites distinctes à Martigny :

- La Distillerie Morand, où les participants ont pu découvrir le savoir-faire artisanal et les traditions locales de la production de spiritueux.
- Le Musée Barryland, dédié aux célèbres chiens Saint-Bernard, enrichissant la journée d'un aspect historique et patrimonial.

Cette journée a permis de renforcer les liens entre les participants tout en favorisant leur bien-être à travers des activités culturelles et gastronomiques variées. L'événement a été unanimement apprécié et restera un moment marquant pour tous les participants.

### Repas de Noël des aînés

Cette année encore, le traditionnel repas de Noël des aînés a offert un moment d'émotion et de convivialité inoubliable. Accueillis dans une salle décorée aux couleurs des fêtes par notre personnel du greffe, nos aînés ont partagé un instant privilégié marqué par la chaleur humaine et la bienveillance.

À travers huit chants de Noël soigneusement préparés, 130 élèves de l'école de Genolier ont su illuminer les visages et raviver de doux souvenirs.

L'événement a également été sublimé par un intermède musical de l'Echo du Signal, dont les mélodies ont enchanté l'assemblée.

Le service du repas, assuré avec dévouement par les municipaux et le personnel du greffe, a renforcé l'esprit de communauté et de partage qui caractérise cet événement.

Entre éclats de rire, discussions animées et souvenirs échangés, chacun a pu savourer ce moment hors du temps.

Ce rendez-vous annuel rappelle combien ces instants de proximité sont essentiels, tant pour nos aînés que pour les plus jeunes, qui ont eu le bonheur de partager avec eux un bout de la magie de Noël. Un immense merci à tous !

### Projection de Noël

La projection du film d'animation *Mission : Noël – Les aventures de la famille Noël* a eu lieu au Gossan le 15 décembre. Cet événement a permis à une cinquantaine d'enfants de profiter de ce beau film de Noël dans une ambiance conviviale.

### CommuneApp

Un outil performant au service de la communication locale.

L'application CommuneApp continue de jouer un rôle central dans l'amélioration de la communication municipale et le renforcement du lien social entre les citoyens. Conçue pour offrir une information accessible et instantanée, elle s'est affirmée comme un outil incontournable au sein de notre commune.

L'un des résultats les plus marquants de son utilisation est la rapidité avec laquelle les informations municipales parviennent aux habitants. Grâce à la diffusion en temps réel des annonces importantes, des actualités locales et des alertes, les citoyens disposent désormais d'un accès immédiat aux informations essentielles.

Par ailleurs, la croissance du nombre d'utilisateurs témoigne de l'adoption réussie de l'application. À la fin de l'année 2024, 965 habitants étaient inscrits sur la plateforme, représentant une part significative de la population locale. Cette adhésion souligne l'intérêt des citoyens pour un canal de communication moderne, interactif et efficace.

En complément des notifications officielles, CommuneApp favorise également l'engagement citoyen en facilitant l'échange d'informations et le partage d'événements communautaires. Elle contribue ainsi à dynamiser la participation à la vie locale et à renforcer le sentiment d'appartenance.

## 10. COMPÉTENCE À LA MUNICIPALITÉ D'ENGAGER DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPRÉVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES

### **Église – Protection anti-pigeons et nettoyage du clocher**

Des travaux de protection contre les pigeons ainsi qu'un nettoyage du clocher ont été réalisés pour un montant de CHF 15'400.—, pris en charge dans le cadre de l'entretien de la toiture de l'église.

### **Vestiaires du Gossan – Travaux de rénovation**

Les douches et WC des vestiaires du Gossan ont été rénovés. L'éclairage de secours a été remplacé, le carrelage refait et un contrôle OIBT effectué, entraînant un dépassement de budget de CHF 25'000.—.

### **Centre technique communal (CTC) – Travaux d'étanchéité**

Des travaux ont été réalisés pour traiter une infiltration d'eau au CTC, pour un montant de CHF 10'200.—.

### **Chemin de la Promeyriaz – Réfection de la tranchée drainante**

La tranchée drainante du chemin de la Promeyriaz a été rénovée pour un montant de CHF 30'700.—.

11. AUTORISATION GENERALE ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACQUISITION OU L'ALIÉNATION D'IMMEUBLES ET DES DROITS RÉELS IMMOBILIERS ET ACHATS EN PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES POUR UN MONTANT DE CHF 100'000.—

Aucune

## 12. CONCLUSION

En conclusion, l'année 2024 a été marquée par des avancées notables dans la réalisation de projets importants pour notre commune. La Municipalité a œuvré avec rigueur et constance afin de respecter les engagements pris envers nos concitoyennes et concitoyens, tout en assurant une gestion efficiente des ressources financières à disposition.

Nous restons pleinement déterminés à poursuivre sur cette lancée et à collaborer dans un esprit constructif pour garantir un avenir prospère, durable et harmonieux à notre communauté.

La Municipalité adresse ses sincères remerciements au Conseil communal, à son bureau, ainsi qu'à l'ensemble du personnel communal pour leur engagement sans faille en faveur de Genolier.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal N° 62/2025 concernant le rapport de Gestion 2024  
Où le rapport de la commission de gestion  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### D é c i d e :

- 1) d'adopter le préavis de Gestion 2024 tel que présenté
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2024

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  
A. Darmon

la secrétaire :  
D. Jayet



## 13. ANNEXE

### Liste des abréviations

Associations	Définition
ACP	Association intercommunale d'un couvert à plaquettes et bois énergie
ADCV	Association des communes vaudoises
AISGE	Association intercommunale scolaire de Genolier et environs
APEC	Association pour l'épuration des eaux usées de la Côte
ARAS	Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
Centre funéraire Nyon	Exploitation du centre funéraire régional de Nyon
Cie NStCM	Compagnie du Nyon-St-Cergue-Morez
Clinique dentaire scolaire	
Région de Nyon	Association pour l'aménagement de la région de Nyon
Genolier CàD SA	Chauffage à distance au bois
La Colline	Groupement forestier Genolier-Givrins
ORP	Office régional de placement
ORPC	Organisation régionale de la Protection civile
PJV	Parc Jura Vaudois
RAT	Réseau d'accueil des Toblerones
SABOIS	Pompage de l'eau au Bois-de-Chênes
SADEC SA	Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAPAN	Société Anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac
SANE	Syndicat d'arrosage de Nyon et environs
SDIS site Genolier	Service de défense incendie Genolier-Givrins-Trélex
SDIS Nyon-Dôle	Service de défense incendie du district de Nyon
SIDEMO	Service intercommunal de distribution d'eau du Montant
SODEFOR	Société coopérative pour la fabrication et la commercialisation du bois déchiqueté
STI	Service Technique Intercommunal
UCV	Union des communes vaudoises

### Abréviations courantes : liste non exhaustive

BH : borne hydrante

CODIR : comité de direction

ESP : eau sous pression

EU/EC : eaux usées/eaux claires

LAT – loi sur l'aménagement du territoire

PAC Bois de Chênes : plan d'aménag. cantonal

PACom : plan d'affectation communal

PDCom : plan directeur communal

PDDE : plan directeur de distribution de l'eau

PGEE : plan général d'évacuation des eaux

PPA : plan partiel d'affectation

PPE : propriété par étage

RCCom : règlement sur la comptabilité des communes

ADA : André Darmon

GGI : Gérald Girardet

EFA : Evelyne Fallet

PCO : Pascal Colombo

JZU : Jean Zucchello